

# 2021

**RAPPORT  
ANNUEL**

# 2021



PARQUET  
EUROPÉEN

2529-3486

# RAPPORT RAPPORT ANNUEL ANNUEL 22



PARQUET  
EUROPÉEN

2529-3486

# RAPPORT ANNUEL 2022



PARQUET  
EUROPÉEN



PARQUET  
EUROPÉEN

Rapport annuel du Parquet européen 2022

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2023

© Parquet européen, 2023

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété du Parquet européen, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. Le Parquet européen ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants:

p. 9, 12, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38, 40, 42, 44, 46, 48, 50, 52, 54, 56, 59, 60, 61, 62, 63, 64 (*en bas à gauche*), 67, 73, 74 (*en bas à gauche*), 79, 80, 81, 85, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 96: © Adobe Stock; p. 64 (*en haut à gauche*): © Guardia Civil espagnole; p. 64 (*en haut à droite*): © Guardia di Finanza; p. 64 (*centre-droite*): © Police judiciaire portugaise, p. 64 (*en bas à droite*): © Police judiciaire portugaise.

**PDF** ISBN 978-92-95230-13-2 ISSN 2529-3486 doi:10.2927/921 KU-AA-23-001-FR-N

**Print** ISBN 978-92-95230-16-3 ISSN 2529-3494 doi:10.2927/720773 KU-AA-23-001-FR-C



[www.eppo.europa.eu](http://www.eppo.europa.eu)

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>4</b>
<b>Liste des abréviations</b>	<b>6</b>
<b>1. Généralités</b>	<b>8</b>
<b>2. Activité opérationnelle</b>	<b>10</b>
Vue d'ensemble	10
Bureau central	12
États membres	14
Typologies recensées dans nos affaires	58
Recouvrement du produit des activités criminelles	64
<b>3. Activités du collègue</b>	<b>66</b>
<b>4. Activités des chambres permanentes</b>	<b>68</b>
Nombre et type de décisions des chambres permanentes	68
Clôture d'affaires	69
<b>5. Activités des procureurs européens délégués</b>	<b>72</b>
L'association des procureurs européens délégués	72
Formation et ateliers	74
<b>6. Opérations et appui au collègue</b>	<b>76</b>
Mission	76
Organisation	76
Traitement des informations signalées	77
Appui spécialisé aux enquêtes du Parquet européen	78
<b>7. Système de gestion des dossiers et service informatique</b>	<b>80</b>
Programme d'autonomie informatique	80
Programme CMS	80
<b>8. Ressources humaines et perfectionnement du personnel</b>	<b>82</b>
Formation et développement	82
Avancement de carrière: reclassement	82
Comité du personnel	83
Tableau des effectifs et taux d'occupation	83
Diversité du personnel	84
<b>9. Ressources financières et gestion financière</b>	<b>86</b>
Passation de marchés	86
Audit interne	86
<b>10. Transparence et relations avec le public et la presse</b>	<b>88</b>
<b>11. Activités du service juridique</b>	<b>90</b>
<b>12. Protection des données</b>	<b>92</b>
<b>13. Relations du Parquet européen avec ses partenaires</b>	<b>94</b>
Relations avec les institutions, organes et organismes de l'Union européenne	94
Relations avec les pays tiers et les États membres non participants	96
Participation à des activités internationales (réseaux, comités et structures similaires, activités de lutte contre la corruption)	98
<b>NOTES</b>	<b>100</b>

# Avant-propos

Notre objectif est un Parquet européen véritablement indépendant, efficace et fort. Notre tâche est de construire une institution en laquelle les citoyens ont confiance. À cette fin, nous devons travailler de manière cohérente.

Qu'est-ce que cela signifie?

- Enquêter dans les meilleurs délais et de manière approfondie, dans le plein respect du principe d'égalité devant la loi, sur tout soupçon sérieux d'infraction pénale et engager des poursuites chaque fois que l'enquête confirme qu'une infraction a été commise à l'encontre des intérêts financiers de l'Union européenne.
- Recouvrer au maximum les préjudices causés.
- Respecter scrupuleusement les droits fondamentaux des suspects et toutes les lois applicables.

Le 1<sup>er</sup> juin 2021, le Parquet européen a commencé à exercer sa compétence. Avec toutes les autorités nationales compétentes, nous avons réussi à intégrer le Parquet européen dans les systèmes judiciaires des 22 États membres participants. Le transfert des dossiers existants du niveau national vers le niveau de l'Union européenne s'est fait sans interruption, malgré un manque de ressources, des conditions de travail sous-optimales et des délais extrêmement serrés.

Après sept mois seulement, avec 147 millions d'euros de saisies ordonnées dans le cadre de nos enquêtes, nous avons démontré la valeur de l'investissement dans le Parquet européen. À ce stade, nous avons également adressé un message simple à toutes les autorités compétentes: si nous voulons réellement améliorer la protection des intérêts financiers de l'UE, il faut augmenter le niveau de détection de la fraude dans l'Union européenne !

En **2022**, notre première année civile complète d'activité, nous avons reçu et traité **3 318 signalements d'infraction** et ouvert **865 enquêtes**. Nous avons commencé à réduire les différences historiquement marquées entre les États membres participants à cet égard. Plus important encore, nous avons mis en lumière la fraude affectant les recettes fiscales de l'UE, en particulier la fraude transfrontière à la TVA.

À la fin de l'année, nous avons **1 117 enquêtes en cours pour un préjudice total estimé à 14,1 milliards d'EUR** (dont 47 % étaient liés à la fraude à la TVA). Les juges ont ordonné **le gel de 359 millions d'EUR** dans les enquêtes du Parquet européen.

Ce sont des chiffres encourageants. Ils augmenteront très probablement à l'avenir, dans la mesure où notre charge de travail actuelle ne reflète pas encore l'amélioration progressive attendue du niveau global de détection de la fraude dans l'UE. Les premiers projets financés au titre de la facilité pour la reprise et la résilience commencent à peine à être mis en œuvre et ne reflètent pas non plus la croissance du volume des intérêts financiers de l'UE à protéger. En tout état de cause, ces chiffres ne doivent pas nous faire croire que nous sommes déjà aussi efficaces que nous le devrions. Nous sommes sur la bonne voie mais nous devons faire davantage. Le Parquet européen est loin d'avoir déployé tout son potentiel.

Prenons l'exemple de la fraude transfrontière à la TVA: Europol estime que la fraude à la TVA coûte, à elle seule, 50 milliards d'EUR par an aux finances publiques de l'UE. Nous le constatons dans nos dossiers: nous avons surtout affaire à des organisations criminelles dangereuses, souvent impliquées dans la contrebande (par exemple de tabac), qui entraîne une perte supplémentaire de recettes au titre des droits d'accise pour les États membres. Grâce à notre enquête la plus importante à ce jour (l'Opération Amiral), nous venons d'avoir un aperçu de ce qui présente les caractéristiques d'une industrie criminelle. Par conséquent, mon principal message de cette année sera que si nous voulons que le Parquet européen fasse durablement la différence, nous devons procéder à des ajustements organisationnels et juridiques. C'est la raison pour laquelle j'ai collaboré systématiquement avec les chefs de la police, de l'administration fiscale et des douanes, ainsi qu'avec leurs ministres respectifs. Nous devons combiner nos propres capacités au niveau central, au Luxembourg, avec des enquêteurs spécialisés et dévoués dans les États membres participants. Ces agents, qui travaillent au niveau transnational sur des dossiers complexes du Parquet européen, constitueront de facto un corps d'élite d'enquêteurs hautement spécialisés dans la fraude financière. Je considère qu'il s'agit d'une nécessité absolue, si nous voulons réellement lutter contre la criminalité économique et financière.

J'ai également transmis à la Commission européenne, aux ministres de la justice et au Parlement européen une demande de révision dans les meilleurs délais du règlement sur le Parquet européen portant sur plusieurs aspects critiques. Par exemple, le Parquet européen doit pouvoir exercer sa compétence pour des infractions telles que la contrebande dans les mêmes conditions dans tous les États membres participants. Dans le cas contraire, nous donnons aux organisations criminelles la possibilité d'échapper aux poursuites les plus puissantes qui soient en déplaçant simplement leurs activités.

Cette nécessité est devenue encore plus impérieuse dans le contexte des réflexions sur la manière de s'assurer que les mesures restrictives de l'UE ont un impact profond. Nous avons besoin qu'elles soient mises en oeuvre de manière cohérente et efficace par les autorités nationales, ainsi que de sanctions dissuasives en cas de contournement et d'une application effective de celles-ci.

Je suis convaincue qu'en 2022, nous avons démontré que le Parquet européen, en tant que premier parquet transnational, spécialisé dans la criminalité économique et financière, dispose d'une capacité sans précédent pour détecter et suivre les flux financiers volatils et les constructions juridiques opaques. Nous avons prouvé que la rapidité, l'efficacité et les gains d'information dans les enquêtes menées par le Parquet européen font qu'il est difficile, pour les modalités d'entraide judiciaire et les méthodes de coordination transfrontière traditionnelles, de rivaliser.

Un an et demi après le début de nos activités, le potentiel du Parquet européen peut être sous-exploité mais pas ignoré. Je tiens à remercier le personnel du Parquet européen pour ces résultats extraordinaires.

**Laura Codruța Kövesi**  
Cheffe du Parquet européen



# Liste des abréviations

États membres de l'UE	
AT	Autriche
BE	Belgique
BG	Bulgarie
CY	Chypre
CZ	Tchéquie
DE	Allemagne
DK	Danemark
EE	Estonie
EL	Grèce
ES	Espagne
FI	Finlande
FR	France
HR	Croatie
HU	Hongrie
IE	Irlande
IT	Italie
LT	Lituanie
LU	Luxembourg
LV	Lettonie
MT	Malte
NL	Pays-Bas
PL	Pologne
PT	Portugal
RO	Roumanie
SE	Suède
SI	Slovénie
SK	Slovaquie

Autres	
CMS	Système de gestion des dossiers
ANC	Autorité nationale compétente
ECR	Rapport d'infraction du Parquet européen
PED	Procureur européen délégué
PE	Procureur européen
IOO	Institutions, organes et organismes [de l'UE]
IRP	Règlement intérieur
EM	État membre
MTIC	Fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant
AN	Autorité nationale
ANPED	Assistant national du procureur européen délégué
OLAF	Office européen de lutte antifraude
CP	Chambres permanentes [du Parquet européen]
PIF	Protection des intérêts financiers
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
WA	Arrangement de travail



# GÉNÉRALITÉS

XII

# 1 Généralités

## ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU PARQUET EUROPÉEN

**Le Parquet européen a pour mission de renforcer le niveau de protection des intérêts financiers de l'Union européenne (UE).** Nous enquêtons sur les cas de fraude impliquant des fonds européens d'un montant d'au moins 10 000 EUR et de fraude transfrontière à la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) entraînant un préjudice d'au moins 10 000 000 EUR. Toute fraude de ce type commise dans les États membres participants après novembre 2017 relève de notre compétence.

**Nous sommes indépendants des gouvernements nationaux, de la Commission européenne et des autres institutions, organes et organismes de l'Union européenne.** Avec la Cour de justice européenne, le Parquet européen forme le pilier judiciaire de l'Union. Nous parlons et agissons au nom de l'intérêt public européen.

**Nous fonctionnons comme un bureau unique** doté d'une structure décentralisée. Le Parquet européen a son siège à Luxembourg et compte 41 bureaux dans les États membres participants. Dans la pratique, 22 procureurs européens et la cheffe du Parquet européen à Luxembourg supervisent les enquêtes engagées par les procureurs européens délégués dans les États membres participants. Au cours de la première phase de notre déploiement opérationnel, nous avons l'intention de désigner jusqu'à de 140 procureurs européens délégués. 114 étaient actifs en 2022.

Incorporés dans les systèmes judiciaires nationaux, les procureurs européens délégués **restent indépendants** des gouvernements nationaux et des autorités judiciaires nationales. Ils doivent au moins disposer des mêmes pouvoirs et des mêmes conditions de travail que les procureurs nationaux. Ils ne peuvent recevoir d'instructions concernant leur travail opérationnel que du siège du Parquet européen, soit par l'intermédiaire du collègue (chargé de définir la politique générale en matière de poursuites et le cadre général de leur travail), soit par l'intermédiaire d'une des 15 chambres permanentes

(chargées d'adopter les grandes décisions dans chaque enquête). Membres actifs du pouvoir judiciaire dans leurs systèmes nationaux respectifs, les procureurs européens délégués mènent des enquêtes et des poursuites conformément au droit pénal et au droit de procédure pénale de leurs pays respectifs. Ils portent leurs affaires en jugement devant des juridictions nationales. Nous opérons dans le cadre de 22 systèmes de droit de procédure pénale différents. Nous utilisons du matériel, des technologies, des méthodes de travail et des langues différents. Une telle approche n'a jamais été tentée dans le passé.

**Nous formons un parquet spécialisé** doté d'une compétence obligatoire. En d'autres termes, nous ne sommes pas compétents pour n'enquêter que sur quelques affaires importantes. Dès qu'une affaire relève de notre compétence, les autorités nationales sont légalement tenues de se désister et de laisser le Parquet européen faire son travail.

Le Parquet européen n'est pas un ajout, une nouvelle couche créée pour améliorer la coordination entre autorités nationales. En tant qu'organe de l'UE incorporé dans les systèmes judiciaires nationaux, il constitue un élément systémique de l'État de droit dans l'Union. Dès lors, tout changement apporté au système judiciaire d'un État membre participant affecte directement le Parquet européen. Les développements touchant à l'indépendance ou à l'efficacité du Parquet européen dans l'un des États membres participants ont un effet direct sur toute la zone de compétence du Parquet européen (la «zone EPPO»). L'absence de coopération d'États membres non participants avec le Parquet européen influence directement le niveau de protection générale des intérêts financiers de l'Union. Conformément au seizième considérant du règlement (UE) 2020/2092 du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union, le Parquet européen doit faire état de telles évolutions à la Commission européenne.

# ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

The background of the page is a blue-tinted image of a pair of scales of justice and a wooden gavel resting on a surface. The scales are positioned in the upper half, and the gavel is in the lower left. The overall aesthetic is professional and legal.

## 2 Activité opérationnelle

### VUE D'ENSEMBLE

Dans tous les États membres participants, nos procureurs ont les mêmes priorités et appliquent la politique en matière de poursuites définie par le collège du Parquet européen. **Nous nous concentrons sur des enquêtes transfrontières complexes portant sur des dossiers de criminalité financière et économique élaborée**, en particulier lorsqu'ils impliquent des formes graves de criminalité organisée.

En 2022, nous avons pratiquement terminé le traitement de l'arriéré de dossiers ouverts par les autorités nationales avant que nous soyons devenus opérationnels, et avons traité tous les nouveaux rapports relatifs à des soupçons de fraude provenant de toutes les sources possibles. Au total, nous avons reçu **3 318 rapports** et ouvert **865 enquêtes**, ce qui correspond à un préjudice estimé à **9,9 milliards d'EUR**. La proportion de signalements émanant de parties privées (58 %) est très élevée et reflète de grandes attentes à l'égard du Parquet européen en tant qu'organe judiciaire de l'Union européenne.

Au 31 décembre 2022, nous recensons

#### **1 117 enquêtes en cours:**

- **16,5 %** d'entre elles concernaient **une fraude à la TVA**, pour un préjudice estimé à **6,7 milliards d'EUR**.
- **28,2 %** d'entre elles avaient une dimension **transfrontière (actes commis sur le territoire de plusieurs pays ou ayant causé un préjudice à plusieurs pays)**.

En 2022, l'activité du Parquet européen a entraîné une première évolution positive en ce qui concerne le niveau de détection de la fraude portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE dans certains États membres. Même si une dynamique comparable n'a pas pu être observée du côté des institutions, organes et organismes de l'Union européenne, il y a désormais plus d'enquêtes sur la fraude dans l'UE, ouvertes dans les 22 États membres participants, qu'avant la création du Parquet européen, selon les données de la moyenne historique.

Cela est particulièrement visible du côté des recettes du budget de l'UE, avec une attention accrue de la part de certaines autorités nationales qui commence à porter ses fruits, ainsi que du Parquet européen qui utilise sa «vue panoramique» et sa capacité à déceler des liens qui sont restés cachés jusqu'à présent.



Toutefois, d'importantes divergences subsistent et il convient d'y remédier pour que le Parquet européen soit en mesure d'apporter un changement durable, en particulier dans la lutte contre la fraude transfrontière à la TVA. **L'Opération Amiral** a révélé que toutes les juridictions de l'UE peuvent être concernées, quel que soit le lieu où le préjudice se produit à un moment donné ou le lieu où il est détecté. Elle a également montré les ramifications internationales complexes de ce phénomène de criminalité financière grave.

Enfin, après avoir commencé à mettre en œuvre une approche cohérente des enquêtes axée sur la réparation du préjudice, le Parquet européen a découvert de nouvelles possibilités d'amélioration de ses propres pratiques et méthodes d'enquête.



**LUXEMBOURG  
CENTRAL OFFICE**



**ATHENS**



**BERLIN**



**BOLOGNA**



**BRATISLAVA**



**BRNO**



**BRUSSELS**



**BUCHAREST**



**ČESKÉ BUDĚJOVICE**



**CLUJ-NAPOCA**



**COLOGNE**



**FRANKFURT**



**GRAZ**



**HAMBURG**



**HELSINKI**



**IAȘI**



**LIBEREC**



**LISBON**



**LJUBLJANA**



**LUXEMBOURG**



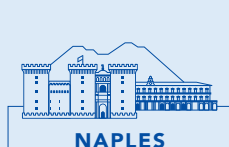
**MADRID**



**MILAN**



**MUNICH**



**NAPLES**



**NICOSIA**



**OSTRAVA**



**PALERMO**



**PARIS**



**PORTO**



**PRAGUE**



**RIGA**



**ROME**



**ROTTERDAM**



**SOFIA**



**TALLINN**



**TURIN**



**VALLETTA**



**VENICE**



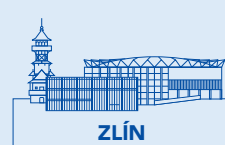
**VIENNA**



**VILNIUS**



**ZAGREB**



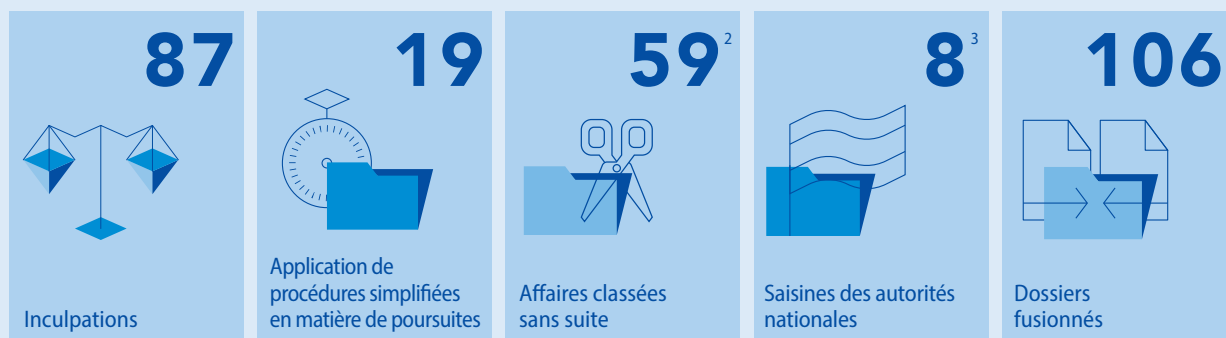
**ZLÍN**

# BUREAU CENTRAL



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE









DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022



## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES










des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>103</b>	des parties privées	<b>1 924</b>
des autorités nationales	<b>1 258</b>	d'office	<b>33</b>
<b>TOTAL</b>			<b>3 318</b>

## ACTIVITÉ JUDICIAIRE EN MATIÈRE PÉNALE

	Affaires en cours au stade du procès	<b>73</b>
	Nombre de décisions de première instance	<b>15</b>
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	<b>2</b>
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	<b>2</b>
	Nombre de décisions de justice définitives	<b>20</b>
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	<b>0</b>
	Condamnations	<b>20</b>
	Acquittements	<b>0</b>

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	<b>679</b>		<b>224</b>		<b>122</b>
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	<b>236</b>		<b>427</b>		<b>87</b>
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	<b>48</b>		<b>116</b>		<b>242</b>
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

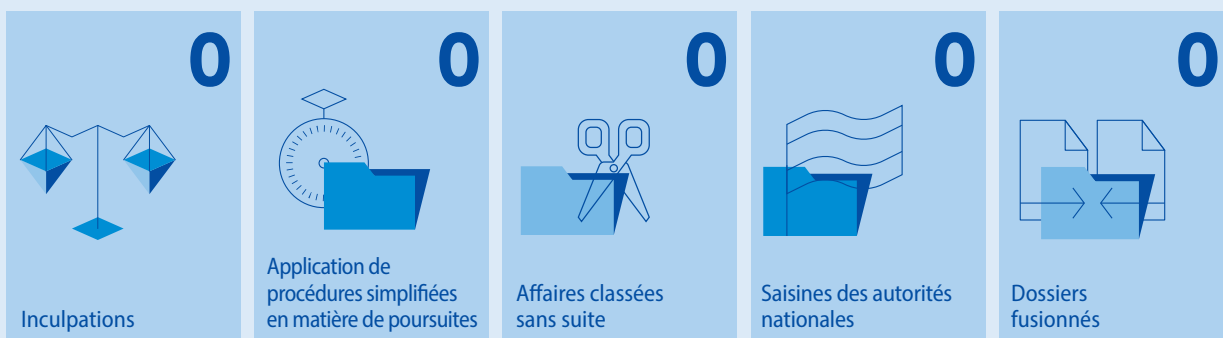
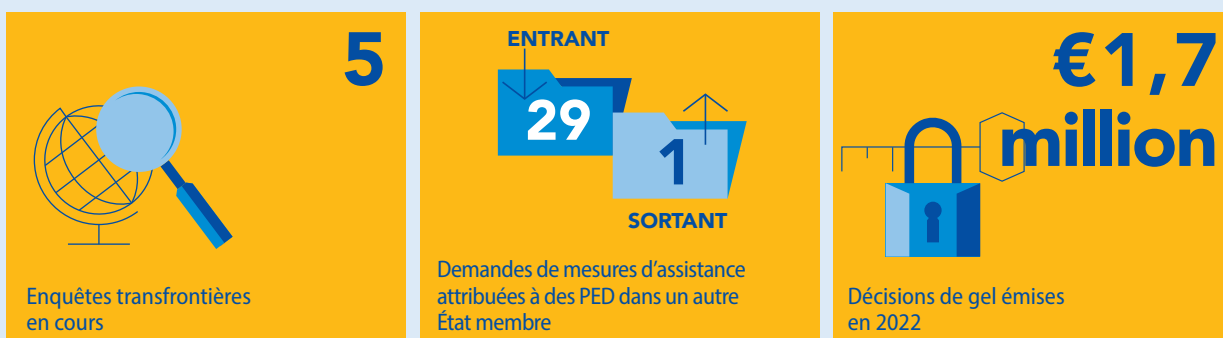
Programmes de développement agricole et rural	<b>231</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>7</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>19</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>15</b>
Programmes de coopération internationale	<b>9</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>15</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>156</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>5</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>18</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>13</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>27</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>3</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>66</b>	Autres programmes/doutes	<b>108</b>

# AUTRICHE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **2**  
Procureurs européens délégués (actifs): **2**



## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES








des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>1</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>8</b>	d'office	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>			<b>11</b>



	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	3		4		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	2		2		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		0		0
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

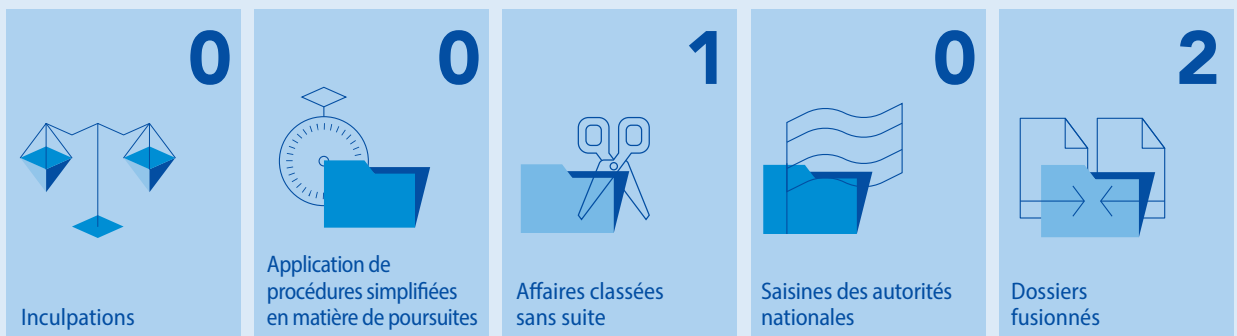
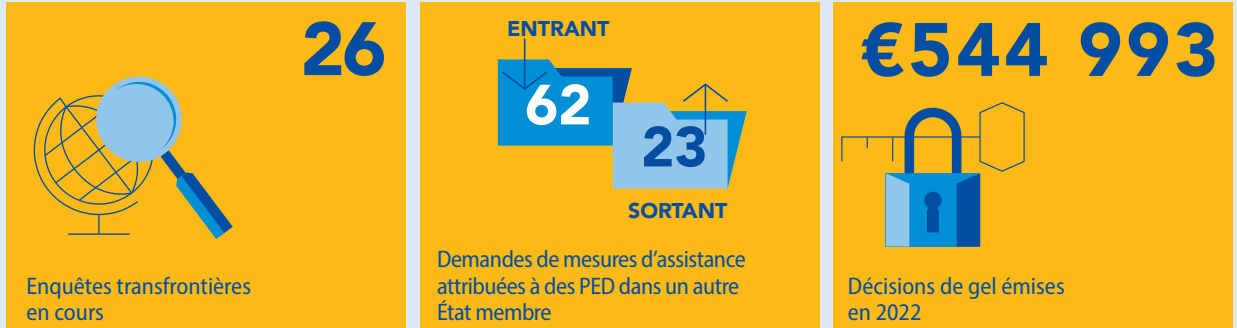
Programmes de développement agricole et rural	0	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	1
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	2

# BELGIQUE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **2**  
Procureurs européens délégués (actifs): **2**




## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>23</b>	des parties privées	<b>3<sup>4</sup></b>
des autorités nationales	<b>5</b>	d'office	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>			<b>33</b>

	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

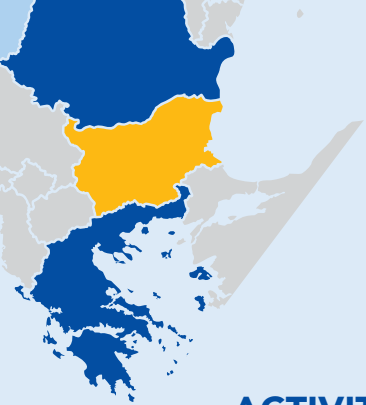
## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

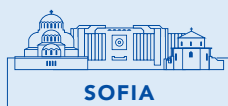
	15		7		4
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	15		7		4
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	7		6		3
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	0	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	2	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	2	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	2	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	6

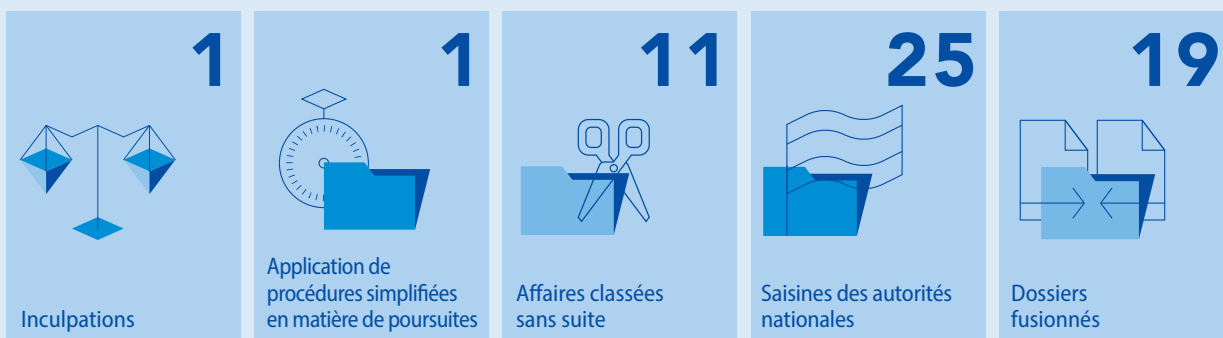
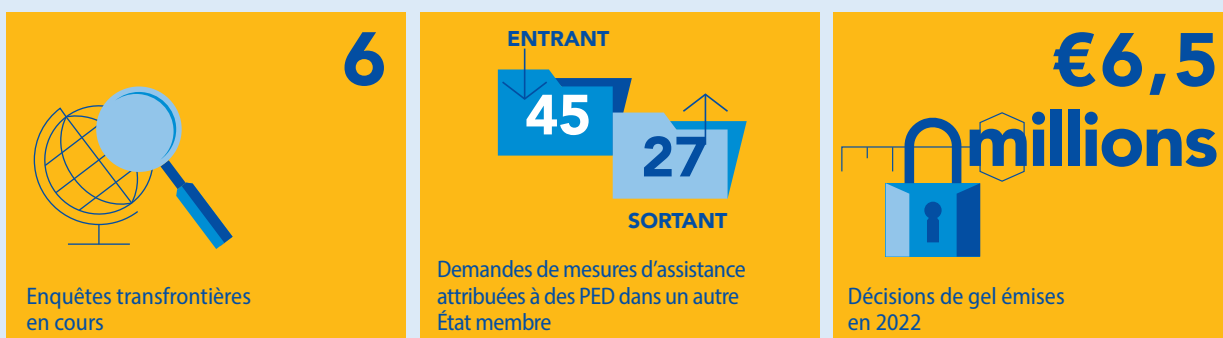


# BULGARIE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **5**  
Procureurs européens délégués (actifs): **9**









## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>9</b>	des parties privées	<b>36<sup>5</sup></b>
des autorités nationales	<b>204</b>	d'office	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>250</b>

	Affaires en cours au stade du procès	1
	Nombre de décisions de première instance	1
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	1
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	1
	Nombre de décisions de justice définitives	1
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	1
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	<b>94</b>		<b>45</b>		<b>1</b>
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	<b>9</b>		<b>4</b>		<b>16</b>
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	<b>11</b>		<b>3</b>		<b>10</b>
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	<b>42</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>2</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>6</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>0</b>
Programmes de coopération internationale	<b>1</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>4</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>25</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>1</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>6</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>0</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>2</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>1</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>14</b>	Autres programmes/doutes	<b>22</b>



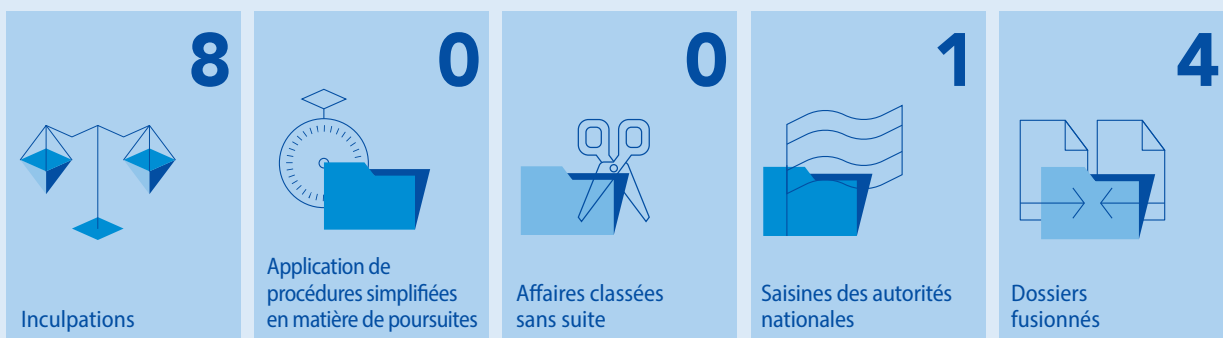
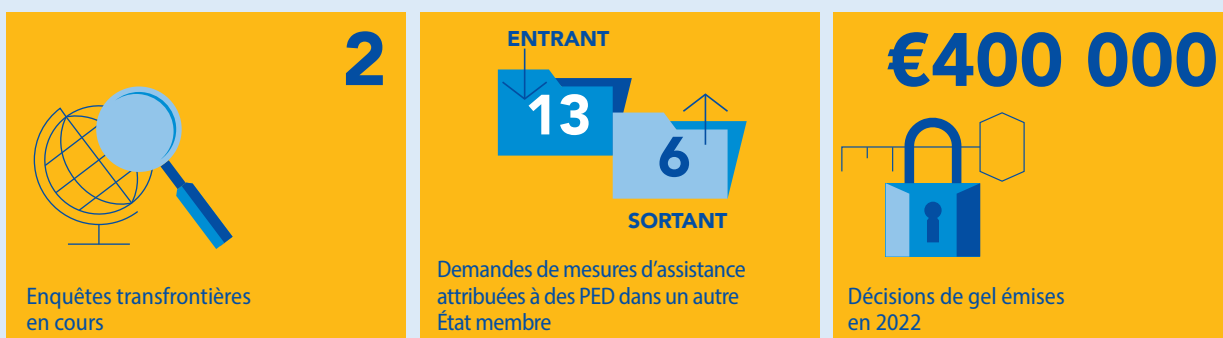
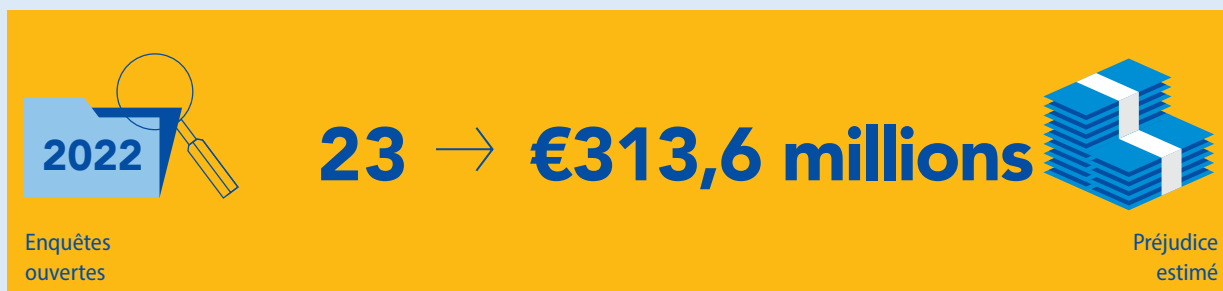
# CROATIE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **3**

Procureurs européens délégués (actifs): **4**












### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>4</b>	des parties privées	<b>17<sup>6</sup></b>
des autorités nationales	<b>29</b>	d'office	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>51</b>

	Affaires en cours au stade du procès	2
	Nombre de décisions de première instance	6
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	6
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	6
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	11		12		2
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	1		0		13
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	2		0		12
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	6	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	1
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	1
Programmes de développement régional et urbain	7	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	2	Autres programmes/doutes	2

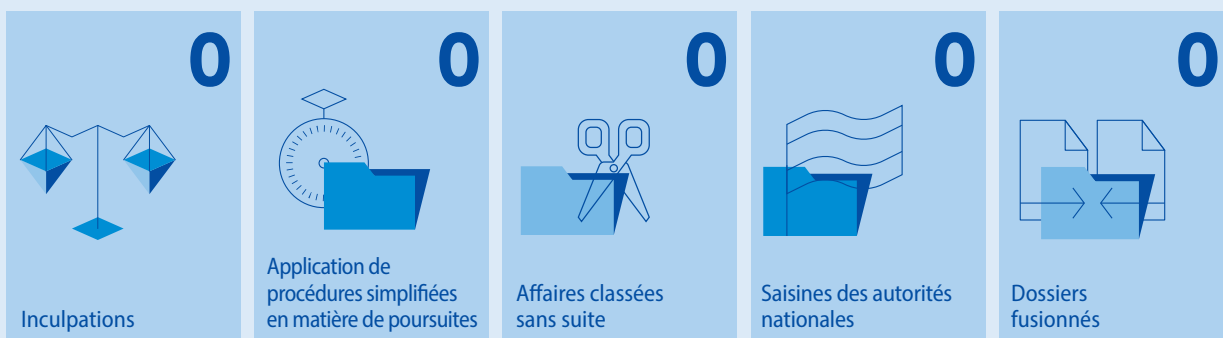
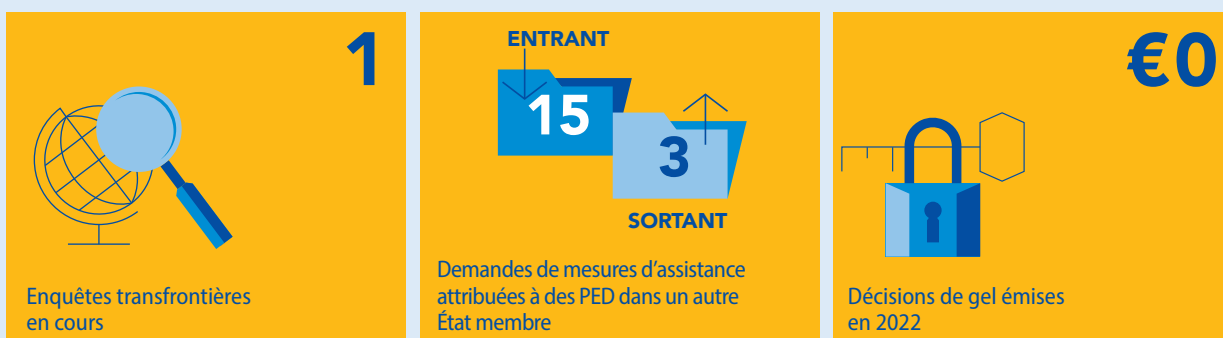
# CHYPRE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **1**









Procureurs européens délégués (actifs): **1**



### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES










des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>0</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>2</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>2</b>



	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

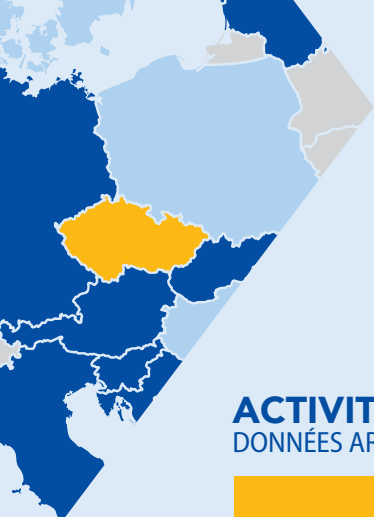
## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	1		1		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	0		0		1
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	1		0		0
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	0	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	2	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	0

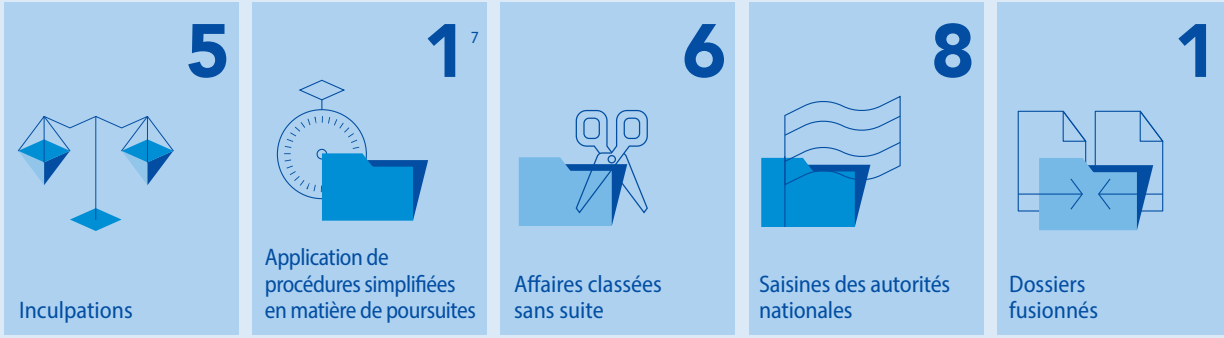
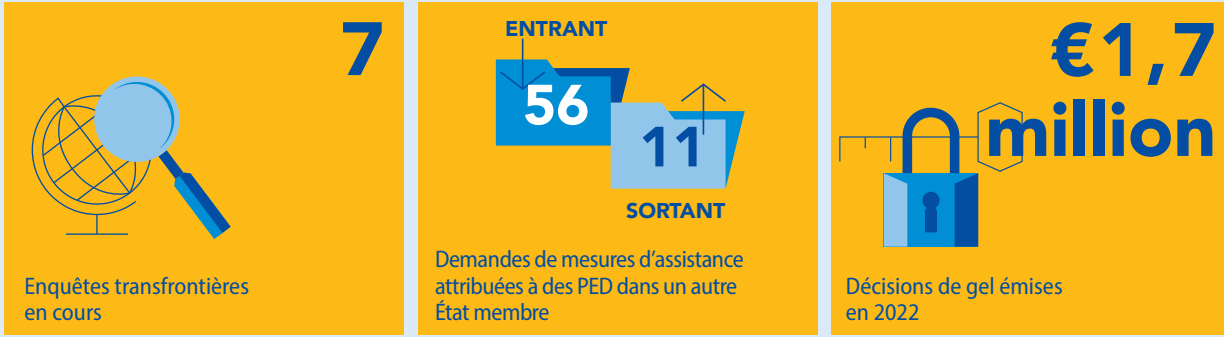


# TCHÉQUIE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **4**  
Procureurs européens délégués (actifs): **9**










### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>1</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>47</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>48</b>

	Affaires en cours au stade du procès	4
	Nombre de décisions de première instance	1
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	1
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	1
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	38		12		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	7		6		1
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		2		2
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	4	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	20	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	1	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	1
Programmes de recherche et d'innovation	1	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	12	Autres programmes/doutes	6

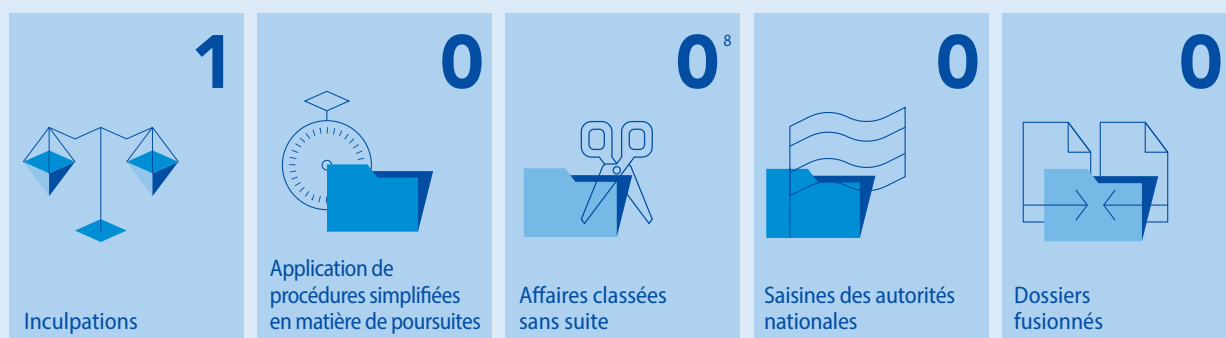
# ESTONIE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **1**

Procureurs européens délégués (actifs): **2**



## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>1</b>	des parties privées	<b>2</b> <sup>9</sup>
des autorités nationales	<b>5</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>8</b>

	Affaires en cours au stade du procès	1
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	14		1		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	0		0		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	1		0		1
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

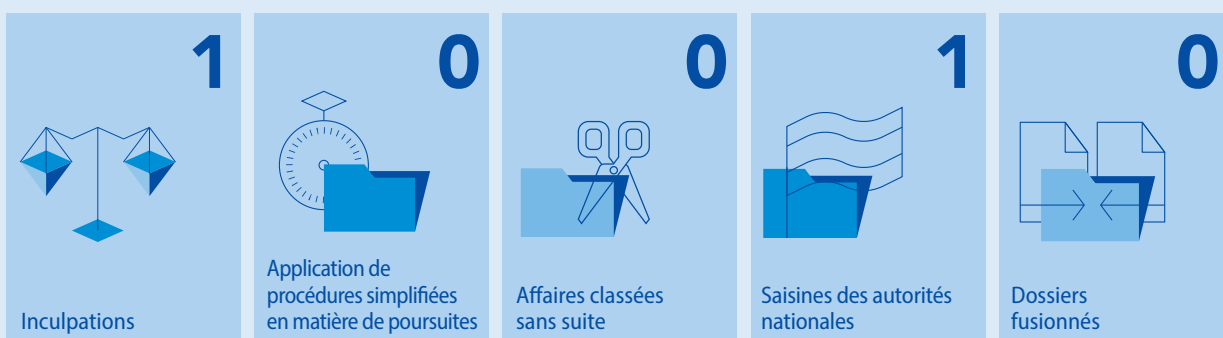
Programmes de développement agricole et rural	2	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	2
Programmes maritimes et de pêche	1	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	3	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	2	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	1

# FINLANDE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **1**  
Procureurs européens délégués (actifs): **2**









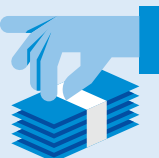


### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>2</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>4</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>		<b>0</b>

	Affaires en cours au stade du procès	1
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	5		2		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	4		1		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		0		3
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	1	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	1
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	0

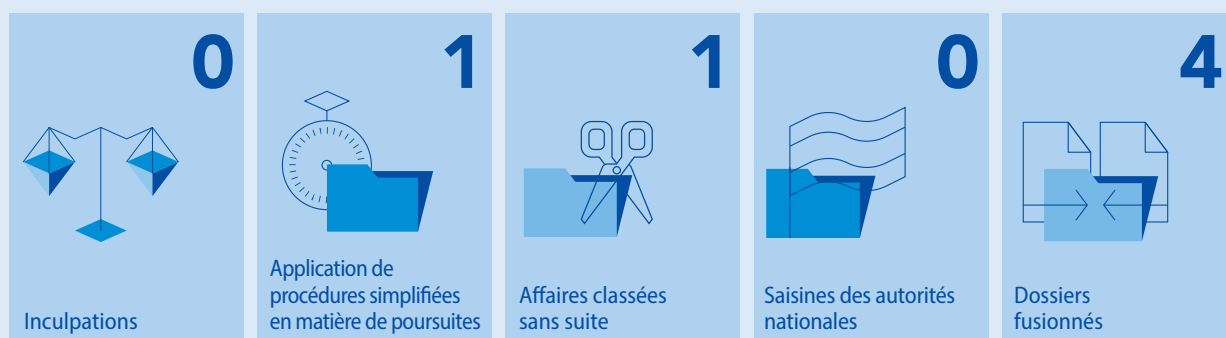
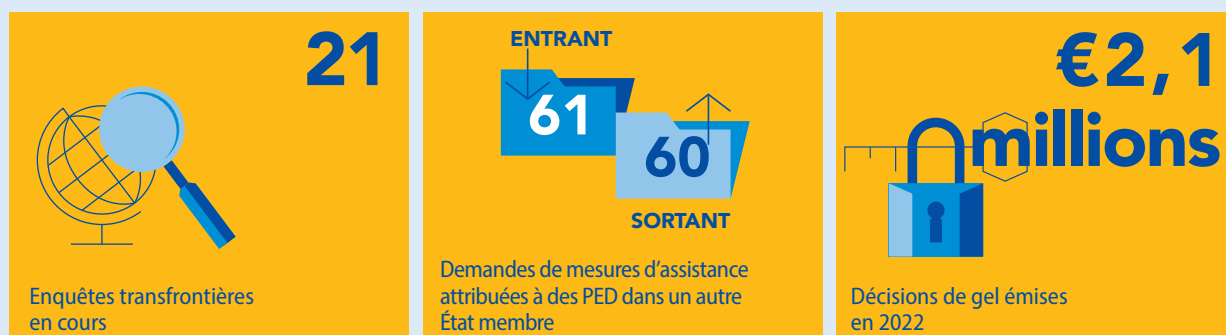
# FRANCE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **6**









Procureurs européens délégués (actifs): **5**



### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>2</b>	des parties privées	<b>1</b> <sup>10</sup>
des autorités nationales	<b>36</b>	d'office	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>			<b>46</b>



	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	1
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	1
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	20		6		5
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	35		8		3
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	7		14		4
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	18	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	1	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	1	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	2	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	1	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	1	Autres programmes/doutes	2

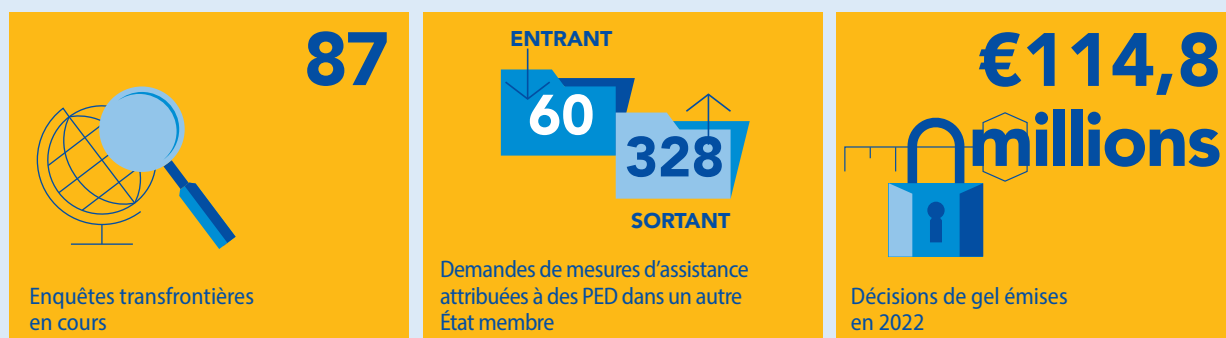
# ALLEMAGNE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **9**

Procureurs européens délégués (actifs): **11**









## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>5</b>	des parties privées	<b>4</b> <sup>12</sup>
des autorités nationales	<b>90</b>	d'office	<b>7</b>
<b>TOTAL</b>			<b>106</b>

	Affaires en cours au stade du procès	11
	Nombre de décisions de première instance	3
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	1
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	1
	Nombre de décisions de justice définitives	3
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	3
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	22		3		12
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	23		209		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	1		45		4
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	3	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	1	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	2	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	1
Programmes de recherche et d'innovation	2	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	4	Autres programmes/doutes	4

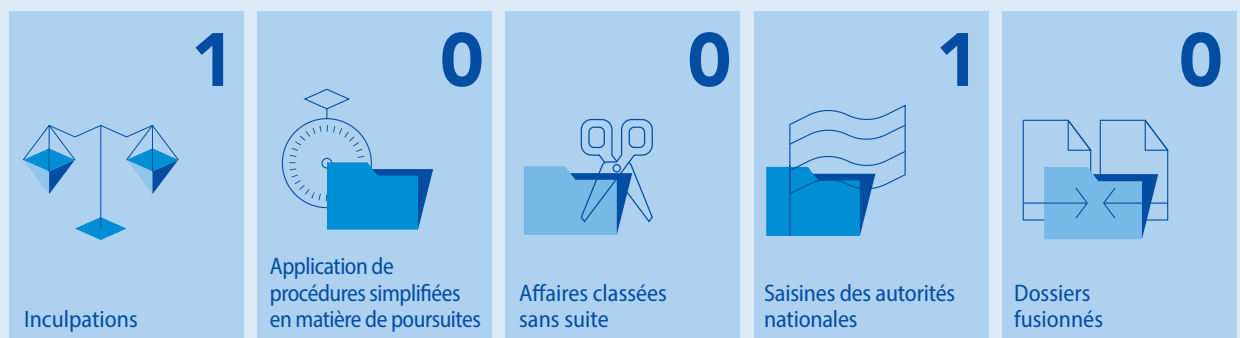


# GRÈCE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **4**  
Procureurs européens délégués (actifs): **7**



### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>8</b>	des parties privées	<b>1</b> <sup>13</sup>
des autorités nationales	<b>24</b>	d'office	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>			<b>36</b>

	Affaires en cours au stade du procès	1
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

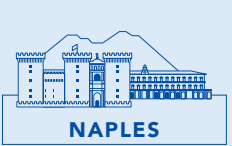
	28		7		2
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	4		3		5
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	2		3		1
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	9	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	1	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	3	Programmes «Asile, migration et intégration»	2
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	3	Programmes de sécurité et de défense	1
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	3	Autres programmes/doutes	10

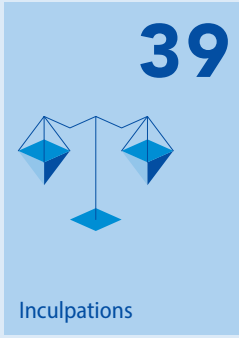
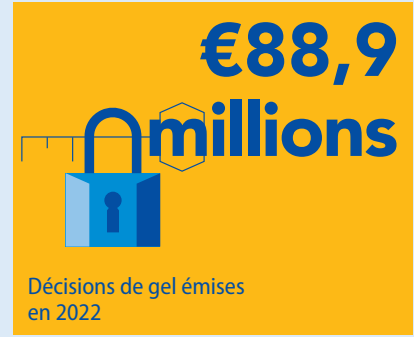
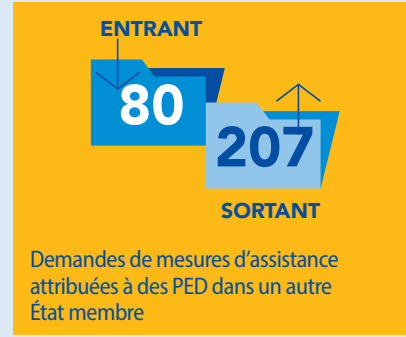
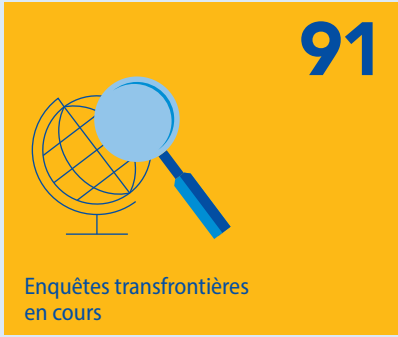


# ITALIE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **45**  
Procureurs européens délégués (actifs): **16**



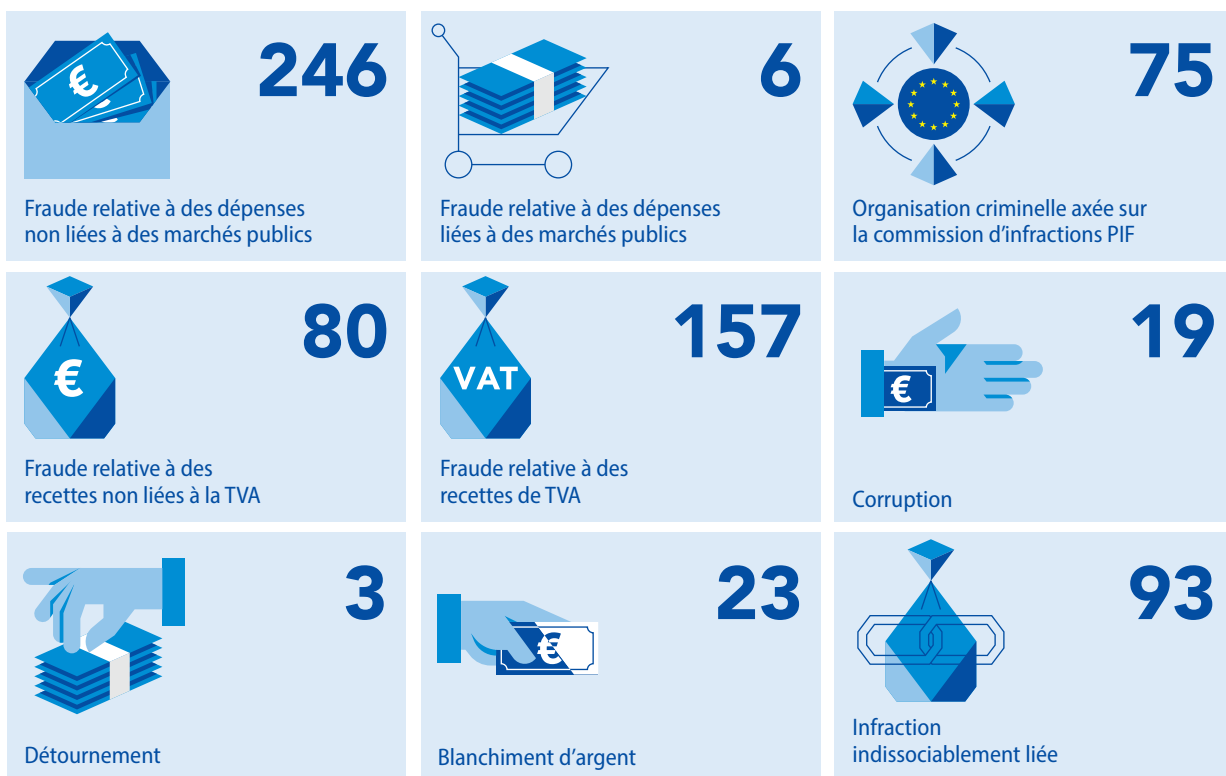
### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>18</b>	des parties privées	<b>4<sup>14</sup></b>
des autorités nationales	<b>330</b>	d'office	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>			<b>354</b>

	Affaires en cours au stade du procès	<b>40</b>
	Nombre de décisions de première instance	<b>1</b>
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	<b>0</b>
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	<b>0</b>
	Nombre de décisions de justice définitives	<b>4</b>
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	<b>0</b>
	Condamnations	<b>4</b>
	Acquittements	<b>0</b>

## TYPLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE



## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	<b>83</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>1</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>7</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>9</b>
Programmes de coopération internationale	<b>2</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>1</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>22</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>0</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>4</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>7</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>6</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>0</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>5</b>	Autres programmes/doutes	<b>8</b>

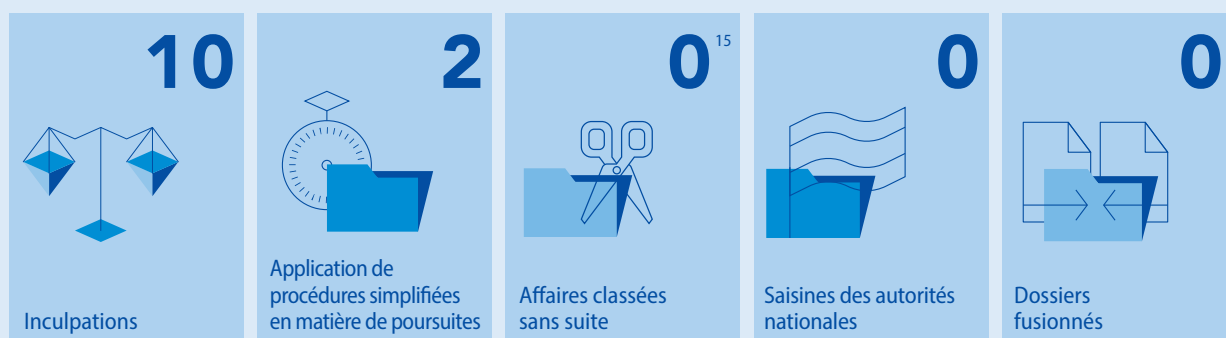
# LETTONIE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **4**









Procureurs européens délégués (actifs): **4**



## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES










des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>0</b>	des parties privées	<b>1<sup>16</sup></b>
des autorités nationales	<b>22</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>23</b>



	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	2
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	2
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	2
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	8		11		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	1		1		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		0		1
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	5	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	7	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	1
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	1	Autres programmes/doutes	1

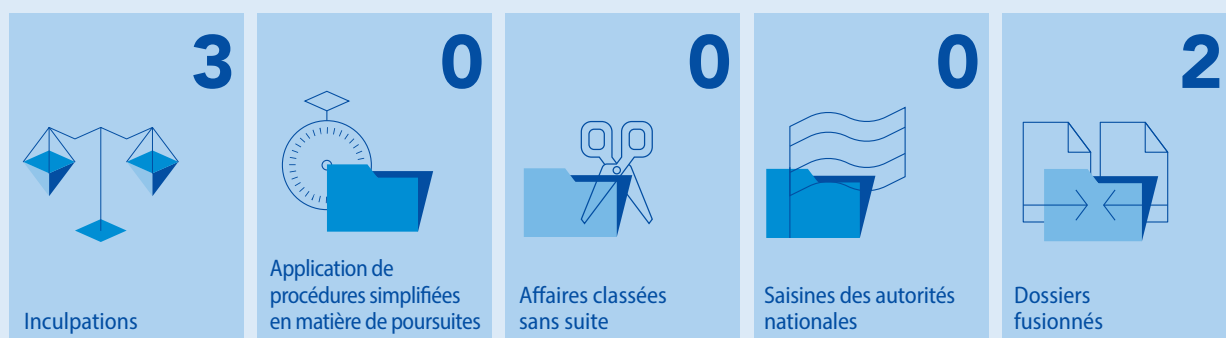
# LITUANIE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **3**

Procureurs européens délégués (actifs): **4**










### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>1</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>22</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>23</b>

	Affaires en cours au stade du procès	<b>3</b>
	Nombre de décisions de première instance	<b>0</b>
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	<b>0</b>
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	<b>0</b>
	Nombre de décisions de justice définitives	<b>0</b>
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	<b>0</b>
	Condamnations	<b>0</b>
	Acquittements	<b>0</b>

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	<b>16</b>		<b>5</b>		<b>0</b>
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	<b>17</b>		<b>0</b>		<b>4</b>
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	<b>1</b>		<b>1</b>		<b>33</b>
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

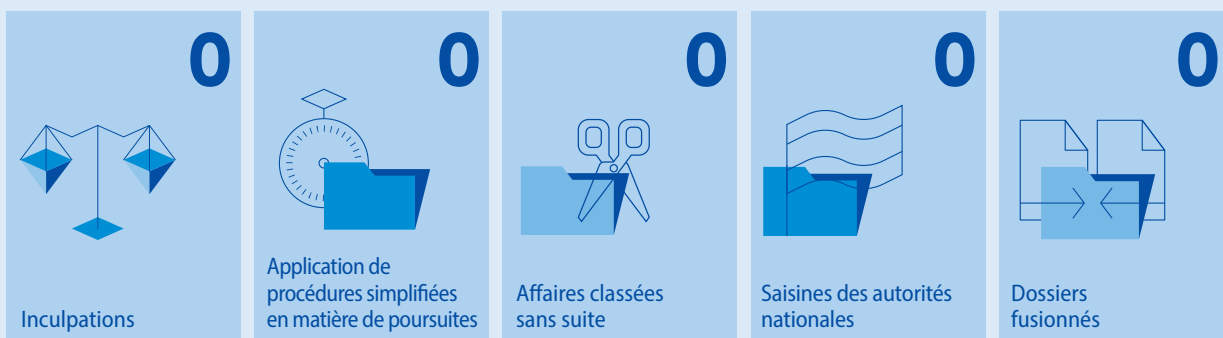
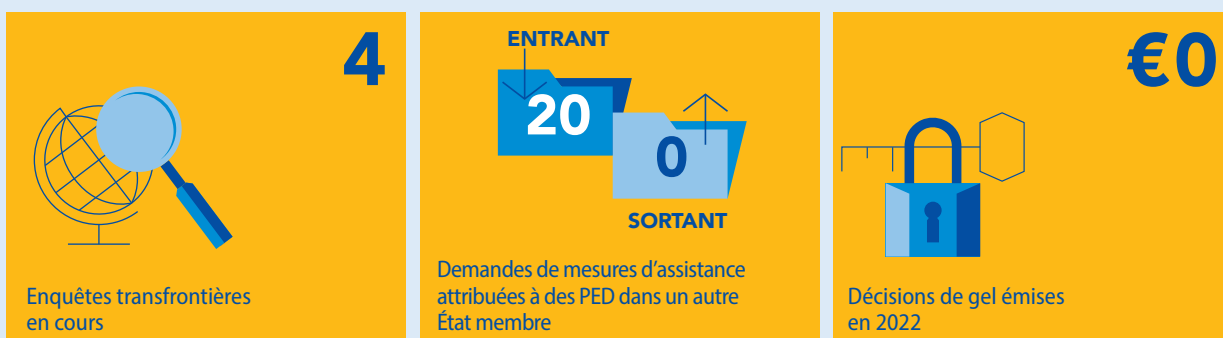
Programmes de développement agricole et rural	<b>6</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>0</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>0</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>0</b>
Programmes de coopération internationale	<b>0</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>0</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>3</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>0</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>0</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>0</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>0</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>0</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>0</b>	Autres programmes/doutes	<b>4</b>

# LUXEMBOURG











**ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE**  
DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **2**  
Procureurs européens délégués (actifs): **2**












## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>6</b>	des parties privées	<b>0</b>
des autorités nationales	<b>1</b>	d'office	<b>2</b>
<b>TOTAL</b>			<b>9</b>

	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	5		0		2
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	2		2		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	1		4		2
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	0	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	1	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	3



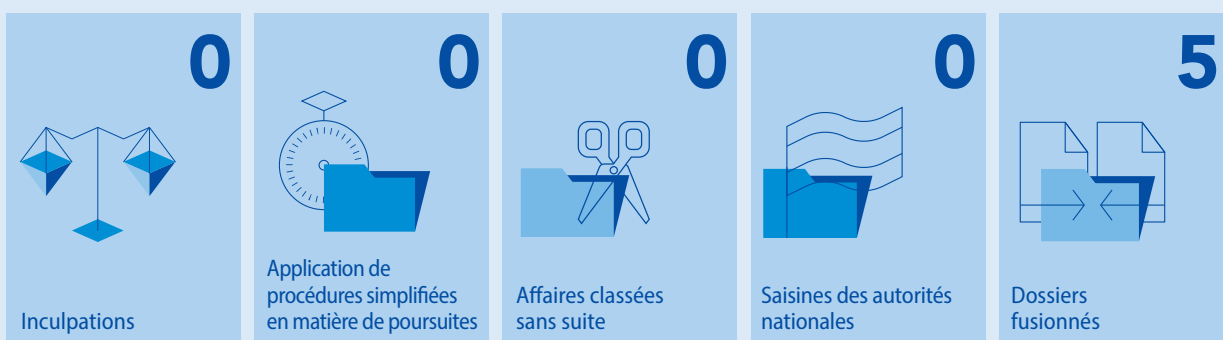
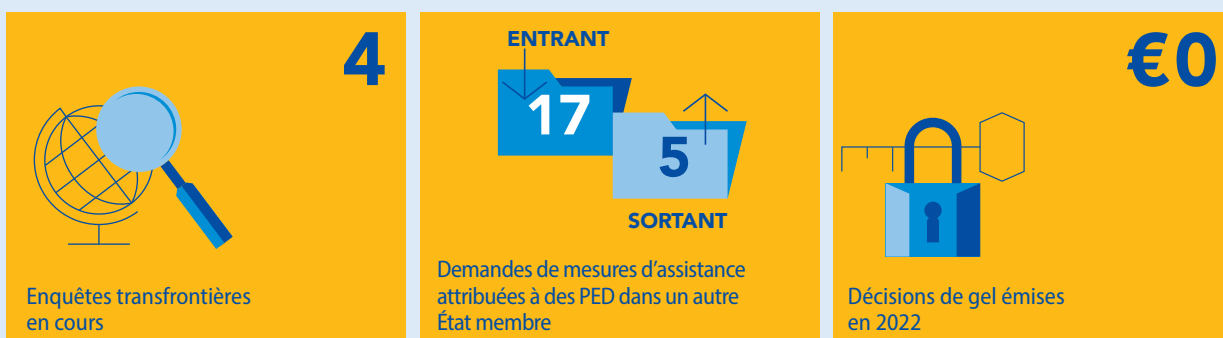
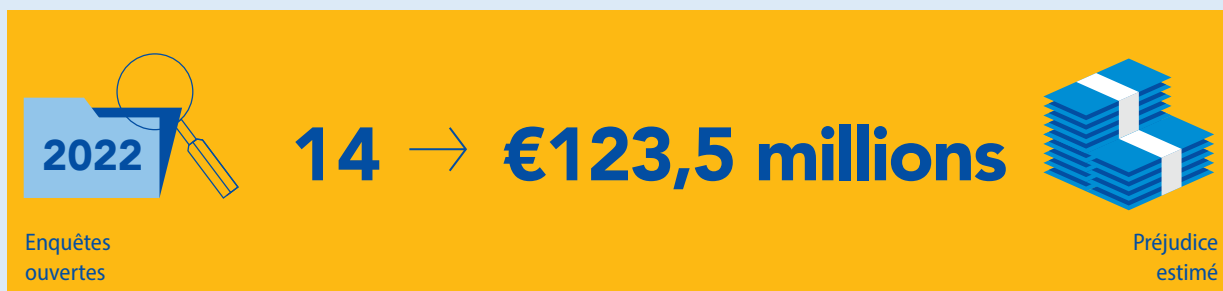
# MALTE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022









Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **0**

Procureurs européens délégués (actifs): **2**












### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>2</b>	des parties privées	<b>1</b> <sup>17</sup>
des autorités nationales	<b>14</b>	d'office	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>18</b>

	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	3		2		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	3		6		4
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		1		1
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	3	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	1	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	1
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	0

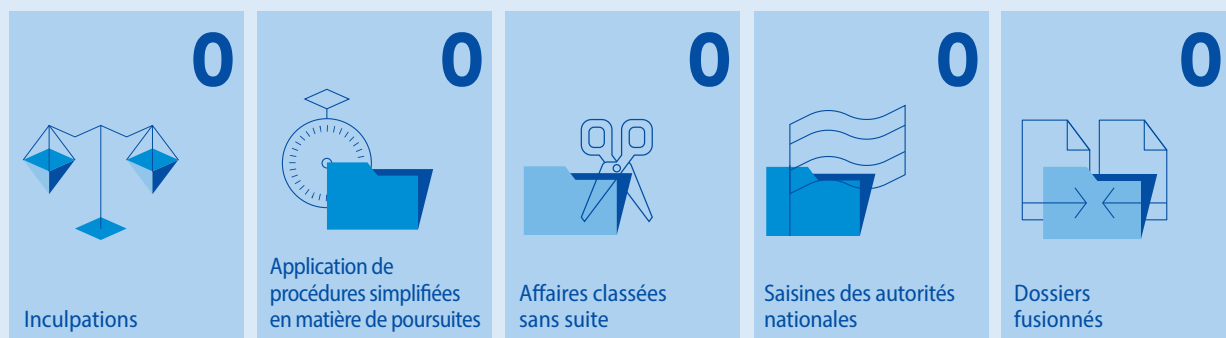
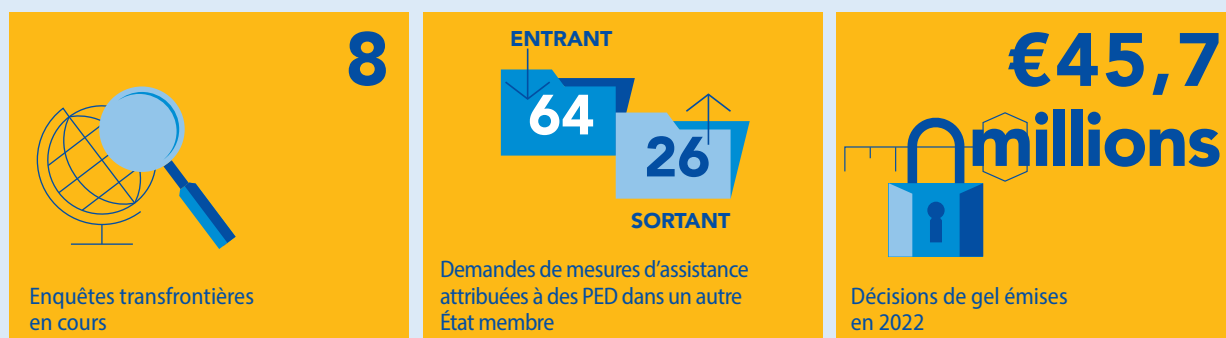
# PAYS-BAS



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **4**









Procureurs européens délégués (actifs): **2**



### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES










des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>1</b>	des parties privées	<b>1<sup>18</sup></b>
des autorités nationales	<b>5</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>7</b>



	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

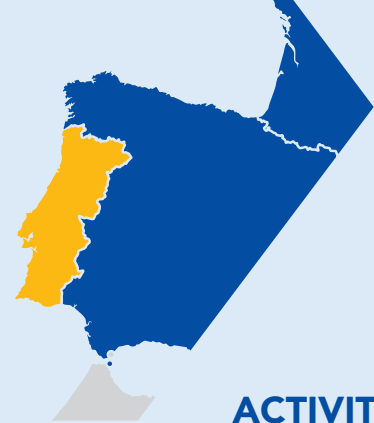
## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	3		3		2
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	5		4		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		0		0
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	0	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	1
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	1	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	0	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	1	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	1	Autres programmes/doutes	0

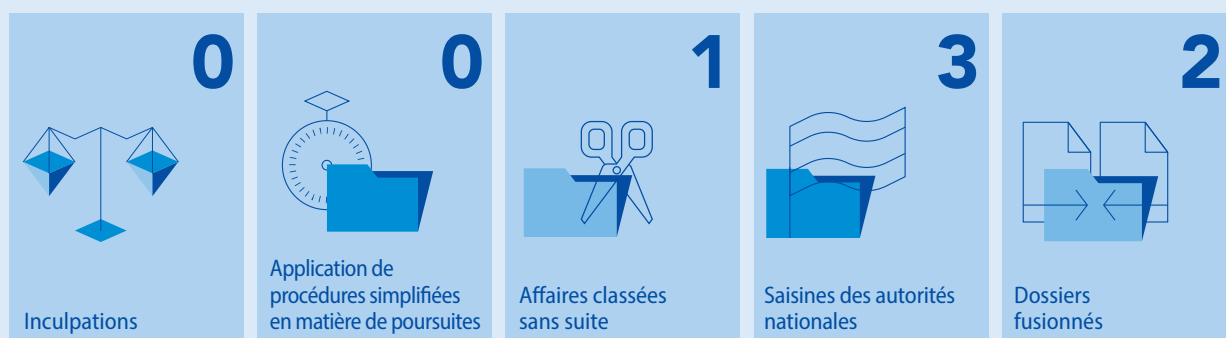


# PORTUGAL











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **4**  
Procureurs européens délégués (actifs): **4**





### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>2</b>	des parties privées	<b>3<sup>19</sup></b>
des autorités nationales	<b>27</b>	d'office	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>33</b>

	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	3		5		4
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	9		8		4
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	2		6		1
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

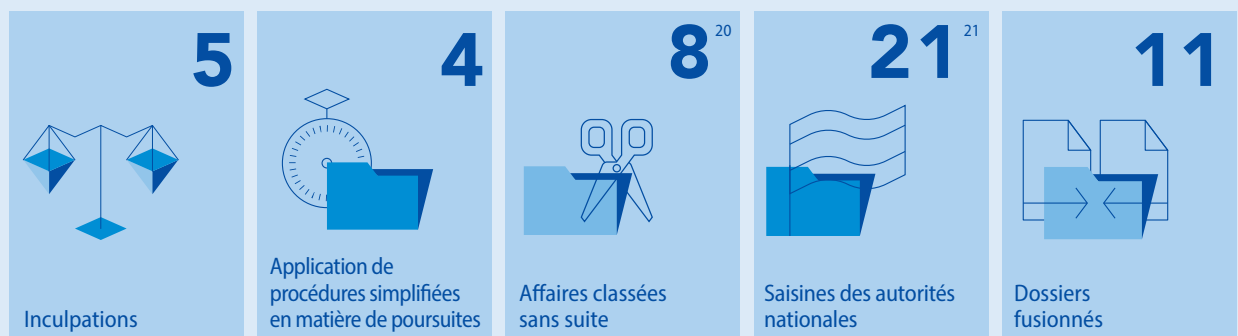
Programmes de développement agricole et rural	1	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	2
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	0
Programmes de développement régional et urbain	5	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	0	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	1
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	0	Autres programmes/doutes	2

# ROUMANIE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **25**  
Procureurs européens délégués (actifs): **11**



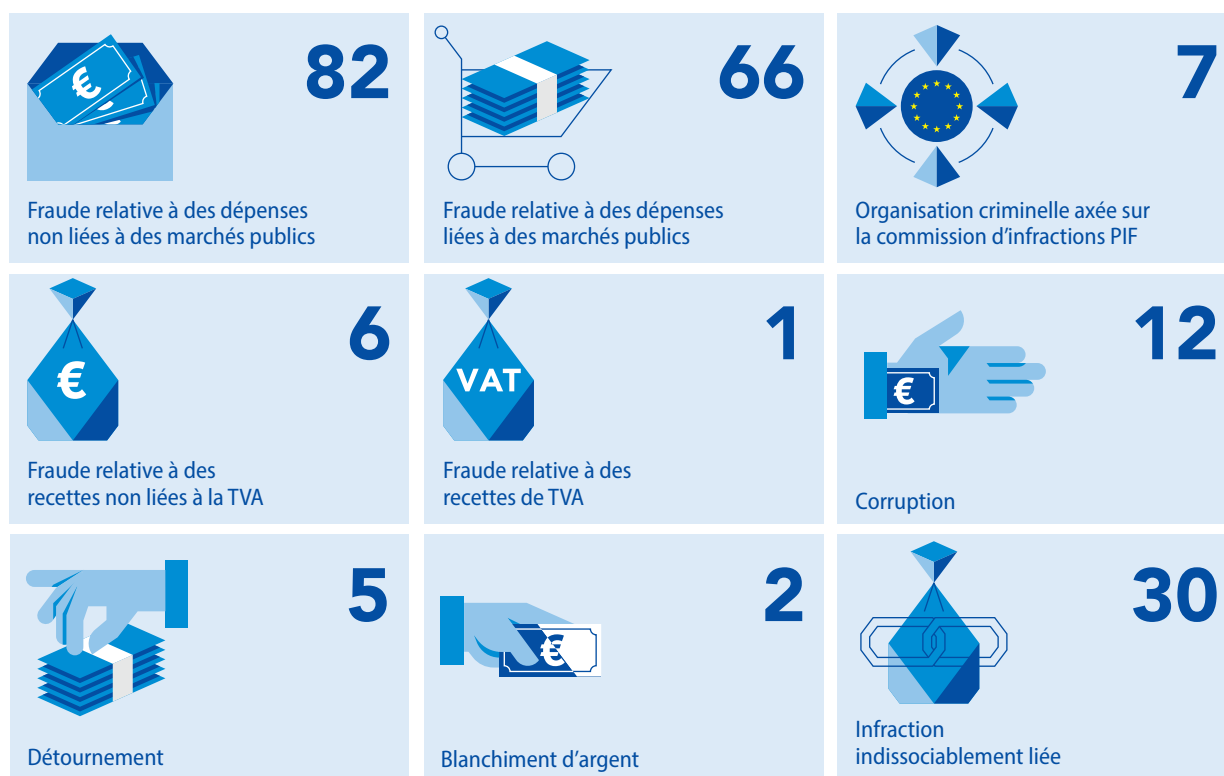
## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>9</b>	des parties privées	<b>20</b> <sup>22</sup>
des autorités nationales	<b>274</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>303</b>

	Affaires en cours au stade du procès	5
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	1
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	1
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE



## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

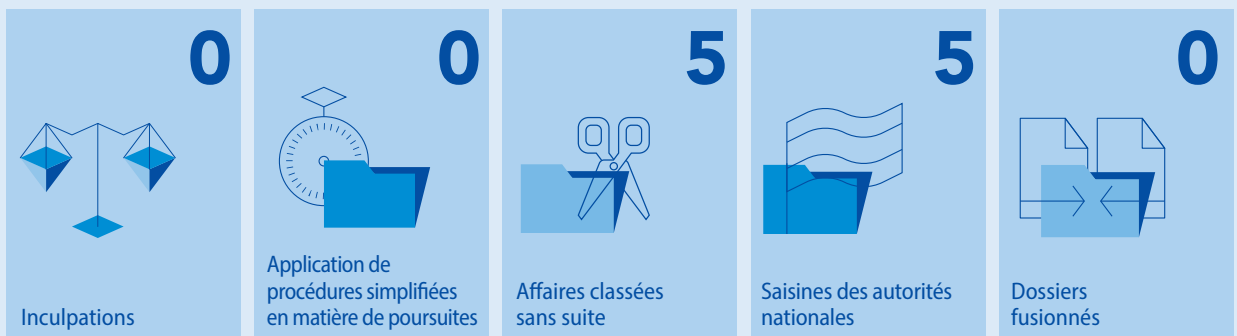
Programmes de développement agricole et rural	<b>24</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>0</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>3</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>3</b>
Programmes de coopération internationale	<b>0</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>3</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>39</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>2</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>2</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>3</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>2</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>0</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>14</b>	Autres programmes/doutes	<b>25</b>

# SLOVAQUIE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **2**  
Procureurs européens délégués (actifs): **6**



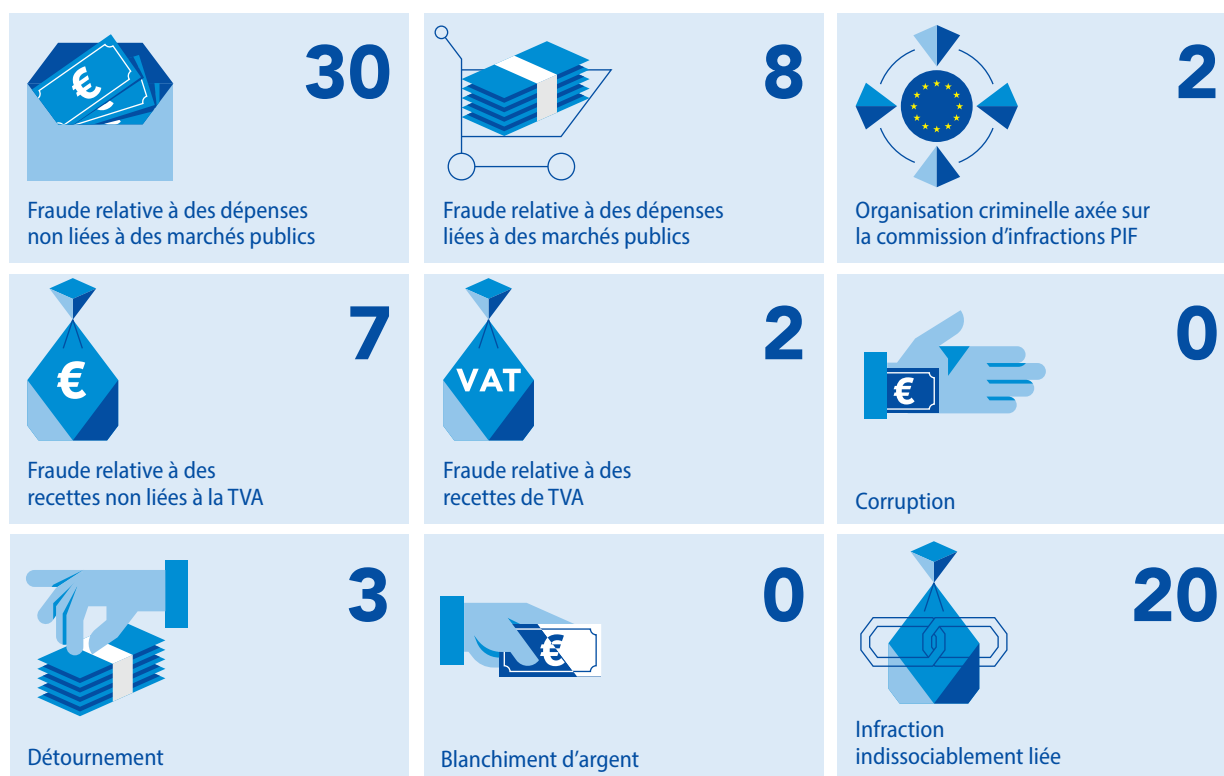
## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>0</b>	des parties privées	<b>12<sup>23</sup></b>
des autorités nationales	<b>47</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>59</b>

	Affaires en cours au stade du procès	0
	Nombre de décisions de première instance	0
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	1
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	1
	Acquittements	0

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE



## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	<b>12</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>0</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>0</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>0</b>
Programmes de coopération internationale	<b>0</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>1</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>6</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>0</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>1</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>0</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>2</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>0</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>4</b>	Autres programmes/doutes	<b>6</b>

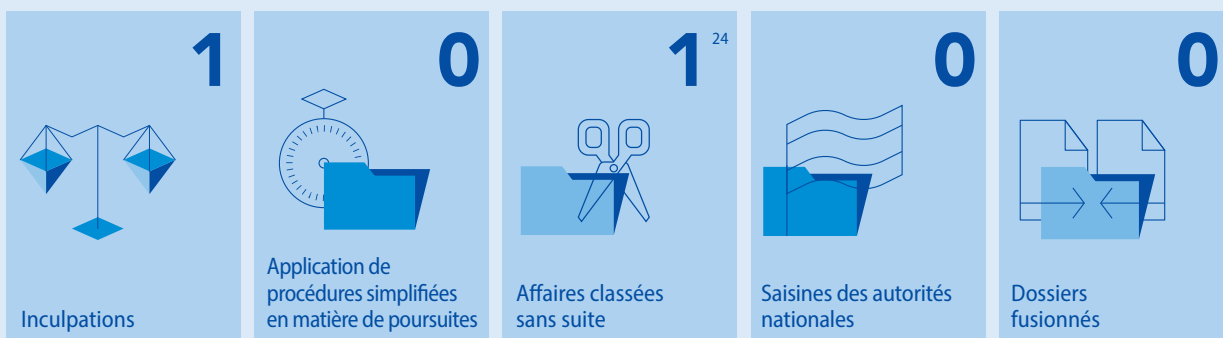
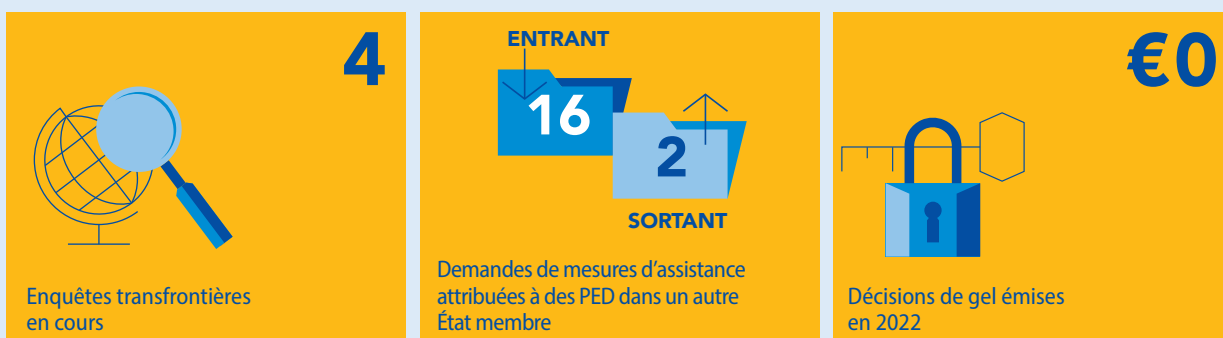
# SLOVÉNIE



## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **5**









Procureurs européens délégués (actifs): **2**



### RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES









des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>0</b>	des parties privées	<b>4</b> <sup>25</sup>
des autorités nationales	<b>13</b>	d'office	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>			<b>17</b>



	Affaires en cours au stade du procès	1
	Nombre de décisions de première instance	1
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	0
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	0
	Nombre de décisions de justice définitives	0
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	0
	Condamnations	0
	Acquittements	0

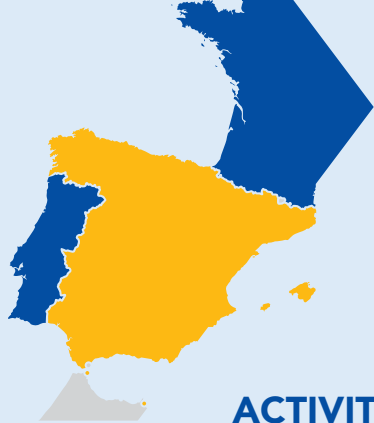
## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE

	8		2		0
Fraude relative à des dépenses non liées à des marchés publics		Fraude relative à des dépenses liées à des marchés publics		Organisation criminelle axée sur la commission d'infractions PIF	
	3		1		0
Fraude relative à des recettes non liées à la TVA		Fraude relative à des recettes de TVA		Corruption	
	0		2		5
Détournement		Blanchiment d'argent		Infraction indissociablement liée	

## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	1	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	0
Programmes maritimes et de pêche	0	Programmes pour la reprise et la résilience	0
Programmes de coopération internationale	0	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	1
Programmes de développement régional et urbain	5	Programmes «Asile, migration et intégration»	0
Programmes liés à l'éducation et à la culture	1	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	0
Programmes de recherche et d'innovation	0	Programmes de sécurité et de défense	0
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	1	Autres programmes/doutes	1

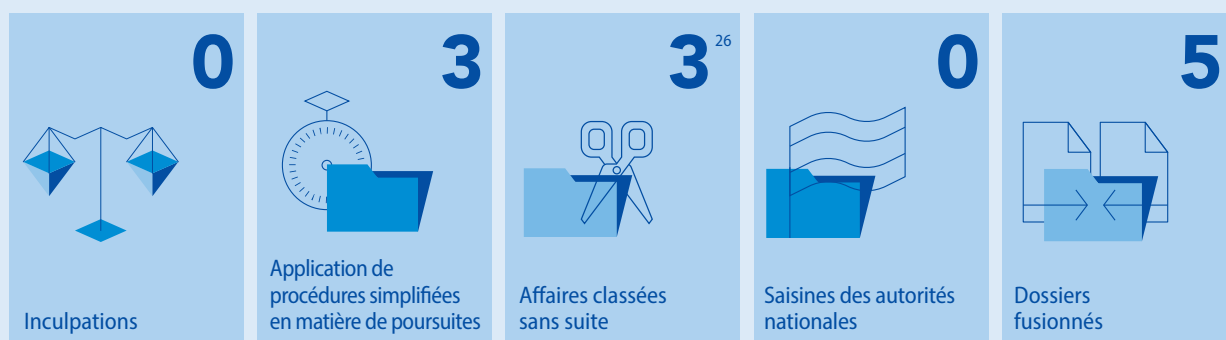
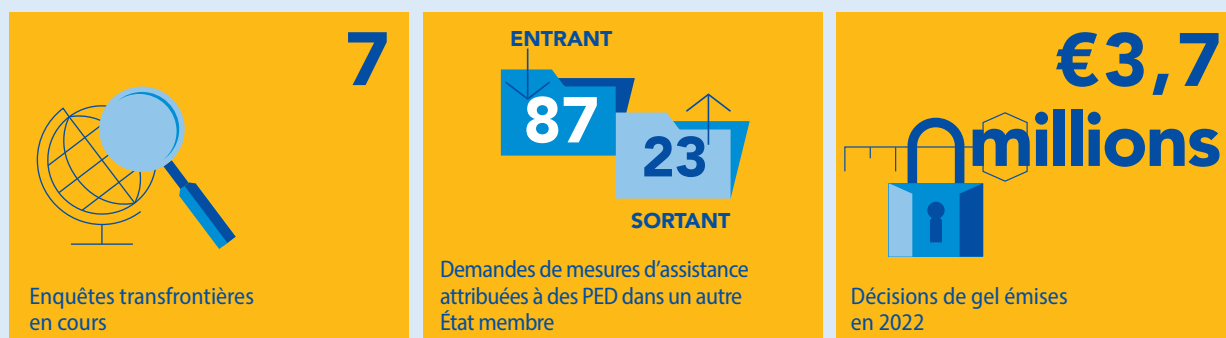


# ESPAGNE











## ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DONNÉES ARRÊTÉES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Assistants nationaux des procureurs européens délégués: **8**  
Procureurs européens délégués (actifs): **7**



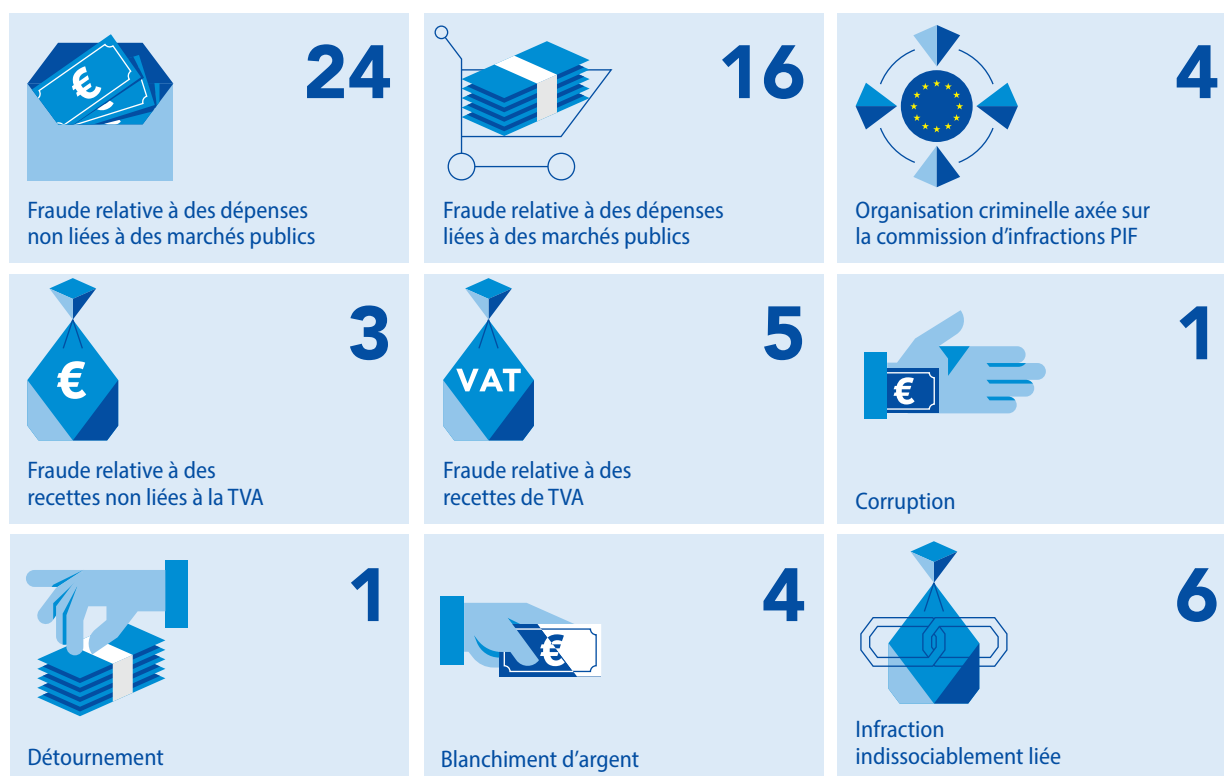
## RAPPORTS REÇUS/PLAINTES REÇUES

des institutions, organes et organismes de l'UE	<b>8</b>	des parties privées	<b>15<sup>27</sup></b>
des autorités nationales	<b>49</b>	d'office	<b>4</b>
<b>TOTAL</b>			<b>76</b>

	Affaires en cours au stade du procès	<b>3</b>
	Nombre de décisions de première instance	<b>0</b>
	Nombre de recours contre des décisions de première instance	<b>0</b>
	Nombre d'affaires en cours au stade de l'appel	<b>0</b>
	Nombre de décisions de justice définitives	<b>0</b>
	Nombre de recours extraordinaires formés contre des décisions de justice	<b>0</b>
	Condamnations	<b>0</b>
	Acquittements	<b>0</b>

## TYOLOGIES RECENSÉES DANS LES AFFAIRES DU PARQUET EUROPÉEN EN COURS

NOMBRE D'INFRACTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UNE ENQUÊTE, VENTILÉES PAR TYPE



## NOMBRE DE DOSSIERS DE FRAUDE AUX DÉPENSES EN COURS

Programmes de développement agricole et rural	<b>11</b>	Programmes relatifs au climat et à l'environnement	<b>1</b>
Programmes maritimes et de pêche	<b>0</b>	Programmes pour la reprise et la résilience	<b>0</b>
Programmes de coopération internationale	<b>0</b>	Programmes de mobilité et de transport, d'énergie et de numérisation	<b>1</b>
Programmes de développement régional et urbain	<b>6</b>	Programmes «Asile, migration et intégration»	<b>0</b>
Programmes liés à l'éducation et à la culture	<b>1</b>	Programmes pour l'industrie, l'entrepreneuriat et les PME	<b>0</b>
Programmes de recherche et d'innovation	<b>1</b>	Programmes de sécurité et de défense	<b>0</b>
Programmes pour l'emploi, la cohésion sociale, l'inclusion et les valeurs	<b>4</b>	Autres programmes/doutes	<b>3</b>

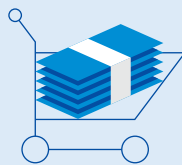
# Typologies recensées dans nos affaires

679



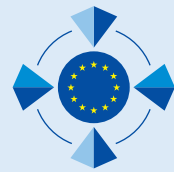
Fraude relative à des dépenses  
non liées à des marchés publics

224



Fraude relative à des dépenses  
liées à des marchés publics

122



Organisation criminelle axée sur  
la commission d'infractions PIF

236



Fraude relative à des  
recettes non liées à la TVA

427



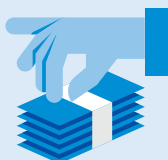
Fraude relative à des  
recettes de TVA

87



Corruption

48



Détournement

116



Blanchiment  
d'argent

242



Infraction  
indissociablement liée



## FRAUDE RELATIVE À DES DÉPENSES NON LIÉES À DES MARCHÉS PUBLICS

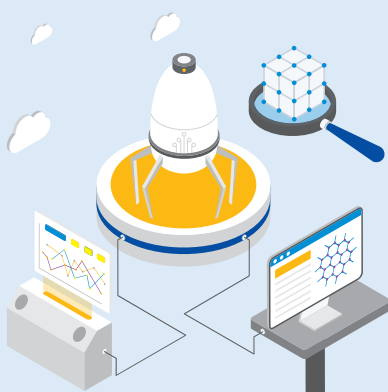
À la fin de l'année 2022, environ **31 %** des infractions ayant fait l'objet d'une enquête par le Parquet européen concernaient une **fraude présumée concernant des dépenses ne relevant pas de la passation de marchés publics**. Cette fraude est commise sous la forme de l'utilisation ou de la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets, ayant pour effet le détournement ou la rétention indue de fonds ou d'avoirs provenant du budget de l'UE ou de budgets gérés par l'UE, ou pour son compte

Au cours de la période de référence, le Parquet européen a recensé des types de fraude liés aux fonds de l'UE dans des secteurs tels que l'agriculture et la pêche, les infrastructures et le développement régional, les soins de santé, les affaires sociales, la jeunesse et le travail, la recherche et l'innovation, et le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME). Les fonds pour la reprise liés à la pandémie de COVID-19 ont également été ciblés par les fraudeurs.

Parmi les caractéristiques communes de ce type de fraude figurent:

- la **demande de subventions de l'UE au moyen de fausses déclarations** concernant des exigences de financement spécifiques (telles que les critères d'éligibilité et d'exclusion), ou en **créant des circonstances artificielles** afin de remplir les conditions d'éligibilité;
- la **présentation de coûts supplémentaires gonflés, de fausses déclarations** concernant le paiement d'experts ou de sous-traitants, ou de **fausses factures** pour augmenter artificiellement le prix de l'équipement acheté afin de demander des subventions européennes plus élevées;
- la **manipulation des états financiers** (par exemple, en présentant de manière inexacte les frais de personnel) afin d'augmenter le montant des paiements distribués au titre des subventions de recherche;
- la **demande et la réception d'un double financement**, lorsque, par tromperie, une activité est financée plusieurs fois par différentes autorités (souvent dans différents États membres), qui ignorent les contributions des autres.

### Première mise en accusation par le Parquet européen en Tchéquie: 5,5 millions d'EUR perdus en raison de 17 projets de subventions frauduleux<sup>28</sup>



Le 28 juin 2022, le Parquet européen a déposé son premier acte de mise en accusation en Tchéquie contre trois personnes et trois entités juridiques accusées de fraude aux subventions, d'atteinte aux intérêts financiers de l'Union et de légalisation des produits d'activités criminelles.

De 2011 à 2021, les accusés auraient introduit des demandes de subventions et de paiements pour la recherche de nanobots, sans avoir l'intention d'exécuter les projets subventionnés de la manière requise. Ils sont accusés d'avoir fourni de fausses preuves documentaires sur la nécessité des projets, des évaluations fictives pour l'évaluation de ces projets, des factures et des contrats fictifs. On estime qu'au total, 17 projets de subvention ont été affectés par de fausses informations, causant un préjudice aux budgets tchèque et européen d'environ 5,5 millions d'EUR.



## FRAUDE RELATIVE À DES DÉPENSES LIÉES AUX MARCHÉS PUBLICS

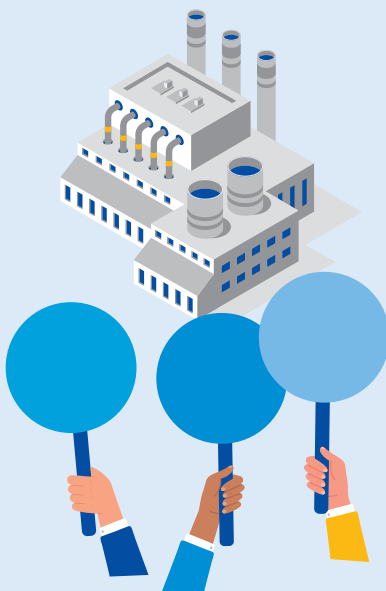
Environ **10 %** des infractions ayant fait l'objet d'une enquête par le Parquet européen à la fin de 2022 concernaient des **souçons de fraude sur les dépenses liées à des marchés publics**. Cette fraude est principalement commise par l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets. Parfois, la falsification de documents est commise en tant qu'infraction indissociablement liée. Plusieurs dossiers concernent l'implication d'agents publics corrompus.

Au cours de la période de référence, le Parquet européen a recensé des types de fraude liés aux fonds de l'UE dans des secteurs tels que l'agriculture, les infrastructures et le développement régional, l'éducation, la recherche et l'innovation, les affaires sociales et les ressources humaines. En outre, une enquête est en cours sur la fraude concernant des fonds liés à la pandémie de COVID-19.

Les schémas habituels de ce type de fraude comprennent :

- la **présentation de fausses déclarations** dans des procédures de marchés publics, indiquant faussement que le suspect remplit les conditions de l'appel d'offres;
- la **présentation de faux documents** pour dissimuler la qualité des œuvres ou matériaux utilisés convenus par contrat (par exemple, violation des exigences techniques, absence de permis environnementaux nécessaires, utilisation de matériaux de moindre qualité);
- les **offres collusoires, manipulation d'offres**, favoritisme illicite lié à des marchés publics pour attribuer le marché à un opérateur économique spécifique;
- la **scission intentionnelle** du marché par l'autorité de gestion en différentes procédures pour permettre aux mêmes bénéficiaires d'éviter de faire l'objet d'une évaluation par la Commission européenne.

### Quatre personnes condamnées en Lettonie pour fraude aux marchés publics<sup>29</sup>



En septembre 2022, à la suite d'une enquête du Parquet européen, le tribunal de district de Riga a condamné quatre personnes pour avoir organisé une procédure d'appel d'offres frauduleuse, au moyen de laquelle elles avaient obtenu 780 000 EUR de fonds de l'UE.

L'appel d'offres, partiellement financé par l'UE et organisé par une entreprise lettone produisant des radiateurs pour le chauffage de l'eau, portait sur un contrat de construction d'une nouvelle installation de production. Les quatre personnes se sont entendues pour produire de faux documents afin d'obtenir ce contrat pour une deuxième entreprise, également impliquée dans la fraude.

Les représentants légaux des deux entreprises et un employé de l'entreprise soumissionnaire étaient assistés par un consultant en fonds de l'UE pour établir les faux documents, qui comprenaient des offres fictives à des prix plus élevés, afin de donner l'impression du caractère avantageux de l'offre présentée par l'entreprise choisie. Bien qu'ils aient reçu une offre moins chère et conforme aux exigences, les membres du groupe ont falsifié des documents soulignant la non-conformité de la proposition valide, trompant ainsi l'agence nationale qui évalue la légalité de ces procédures. De cette manière, l'entreprise organisant l'appel d'offres a obtenu 1,7 million d'EUR pour le projet, dont 780 000 EUR ont été financés par le Fonds européen de développement régional.

Grâce à l'enquête du Parquet européen, les fonds de l'UE obtenus illégalement ont été intégralement recouverts avant le procès.



## FRAUDE RELATIVE À DES RECETTES DE TVA

À la fin de l'année 2022, environ **20 %** des infractions ayant fait l'objet d'une enquête par le Parquet européen **concernaient les formes les plus graves de fraude à la TVA**, liées au territoire de deux ou plusieurs États membres de l'UE et causant un préjudice total d'au moins 10 millions d'EUR. Cette fraude est principalement commise par l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets en matière de TVA. L'implication d'entreprises «opérateurs défaillants» et d'organisations criminelles sophistiquées agissant au-delà des frontières sont des éléments déterminants de ce type de fraude. Le préjudice total estimé dans les affaires de fraude à la TVA examinées par le Parquet européen s'élève à environ 6,6 milliards d'EUR.

Les secteurs concernés par ce type de fraude étaient notamment l'automobile, les marchandises électroniques et textiles, les services de VoIP, les machines lourdes, l'énergie et les produits pharmaceutiques, le matériel informatique et les logiciels, ainsi que les boissons alcoolisées et non alcoolisées.

Les schémas habituels de ce type de fraude comprennent :

- la **fraude carrousel** commise par des groupes criminels organisés utilisant des sociétés écrans actives dans plusieurs États membres. Ce type de fraude est souvent lié au blanchiment de capitaux provenant du mécanisme de fraude à la TVA;
- la **fausse déclaration** concernant l'origine des produits importés d'un pays tiers afin d'éviter le paiement de la TVA et de droits antidumping;
- l'**utilisation abusive de la procédure douanière n° 42**, selon laquelle les produits sont soumis au paiement de droits de douane mais exonérés du paiement de la TVA à l'importation à la frontière, l'hypothèse étant que la TVA sera payée dans l'État membre où les produits sont effectivement vendus;
- la **fraude à la TVA commise par des personnes privées** en utilisant le mécanisme des sociétés écran et des sociétés «moulin à papier», qui émettent des factures pour des opérations fictives, en lien avec l'introduction dans l'Union européenne de produits fabriqués dans des pays tiers.

### Fraude carrousel à la TVA portant sur des pièces en platine<sup>30</sup>



MUNICH



Trois suspects ont été condamnés en 2022 (alors que d'autres procédures judiciaires sont toujours en cours), dans le cadre d'une enquête du Parquet européen sur un système de fraude à la TVA à grande échelle portant sur des pièces de monnaie en platine, exploité par un groupe criminel composé de plusieurs personnes physiques et morales résidant dans différents États membres participants. Le cœur de l'activité criminelle était situé en Allemagne et le blanchiment de capitaux était principalement organisé en Tchéquie et en Slovaquie, et avait des liens avec la Roumanie.

L'objectif principal du groupe était d'organiser et d'exploiter un système de fraude à l'impôt sur les ventes, qui impliquait la circulation répétée de pièces en platine par l'intermédiaire des mêmes entreprises. Certaines de ces entreprises – les «opérateurs défaillants» – n'ont pas rempli leurs obligations fiscales et ont donc permis à une autre entreprise, établie en Allemagne – le «courtier» – de demander un crédit de TVA indu. Les pertes fiscales liées à ces activités criminelles sont estimées à environ 33,7 millions d'EUR.



## FRAUDE RELATIVE À DES RECETTES NON LIÉES À LA TVA

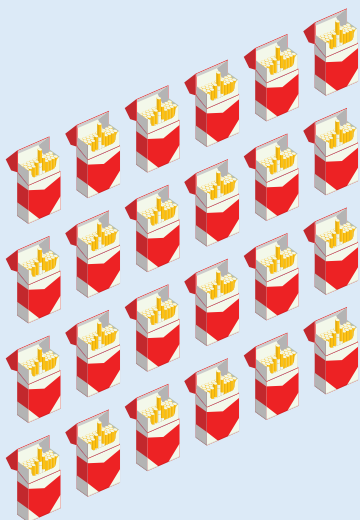
À la fin de l'année 2022, environ **11 %** des infractions examinées par le Parquet européen concernaient des **fraudes non liées aux recettes de TVA** – en particulier, des fraudes douanières et aux droits antidumping – le plus souvent commises par l'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts ou incomplets.

Ce type de fraude concernait notamment la contrebande et le commerce de produits du tabac, de produits électroniques, de bicyclettes, de produits industriels, de pièces détachées ou de marchandises périssables (par exemple, pâte de tomates), de textiles, de produits médicaux (par exemple, masques et blouses) et de cosmétiques.

Les schémas habituels de ce type de fraude comprennent :

- la **présentation de déclarations en douane incorrectes** et de fausses factures pour éviter les droits de douane et les droits antidumping, en sous-évaluant les produits importés, en déclarant un faux producteur ou en déclarant un faux pays d'origine;
- les **fausses déclarations en douane à l'importation** concernant les opérations d'assemblage réalisées sur les produits importés (assemblés dans un pays de l'UE ou dans un pays tiers à partir de pièces originaires de Chine, par exemple des vélos) afin d'échapper aux droits de douane;
- **l'importation de vélos électriques** assemblés avec des pièces de bicyclette soumises à des droits antidumping par l'intermédiaire de la fausse déclaration d'origine des produits.

### Première mise en accusation par le Parquet européen en Lituanie: Contrebande de tabac<sup>31</sup>



En janvier 2022, le Parquet européen a saisi le tribunal régional de Vilnius d'une affaire pénale. Deux fonctionnaires du poste routier des douanes territoriales de Vilnius à Šalčininkai sont accusés d'abus de pouvoir et d'aide à la contrebande de tabac et à l'écoulement illégal de produits soumis à accises prétendument effectué par deux citoyens de la République de Biélorussie. Tous les quatre sont accusés d'agir en tant que groupe organisé.

Les éléments de preuve indiquent qu'à la fin de 2019, les deux citoyens biélorusses étaient en possession d'une grande quantité de cigarettes lorsqu'ils ont franchi un poste douanier en Lituanie. Les suspects biélorusses n'ont pas déclaré les cigarettes et les agents des douanes lituanienne n'ont volontairement pas effectué leurs contrôles. Pendant plusieurs mois, le groupe organisé a réussi à introduire plus de 3 millions de paquets de cigarettes sur le territoire de l'Union européenne sans payer de taxes sur les produits soumis à accises, causant un préjudice estimé à près de 10 millions d'EUR aux budgets de l'UE et de la Lituanie.





## CORRUPTION

Environ **4 %** des infractions ayant fait l'objet d'enquêtes par le Parquet européen à la fin de 2022 concernaient la **corruption active et passive d'agents publics** (fonctionnaires de l'UE et fonctionnaires nationaux). Il a été constaté que les procédures de passation de marchés publics, en particulier, étaient exposées à un risque de corruption de fonctionnaires, soit en leur qualité de membres de groupes d'évaluation, soit en raison de tentatives illicites d'influencer la prise de décision dans ces procédures.

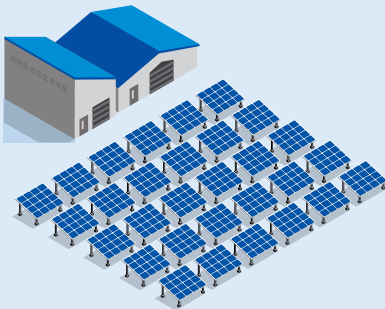
Les schémas habituels de ce type de fraude comprennent :

- la **corruption de responsables de projets** en échange de l'**attribution** de fonds de l'UE à des propositions de projets/services spécifiques;
- la **corruption de responsables de projet** en échange de l'**approbation** de coûts supplémentaires inéligibles et gonflés au cours de la phase d'exécution du projet;
- la **corruption d'un fonctionnaire** en échange d'une influence sur une enquête en cours du Parquet européen.

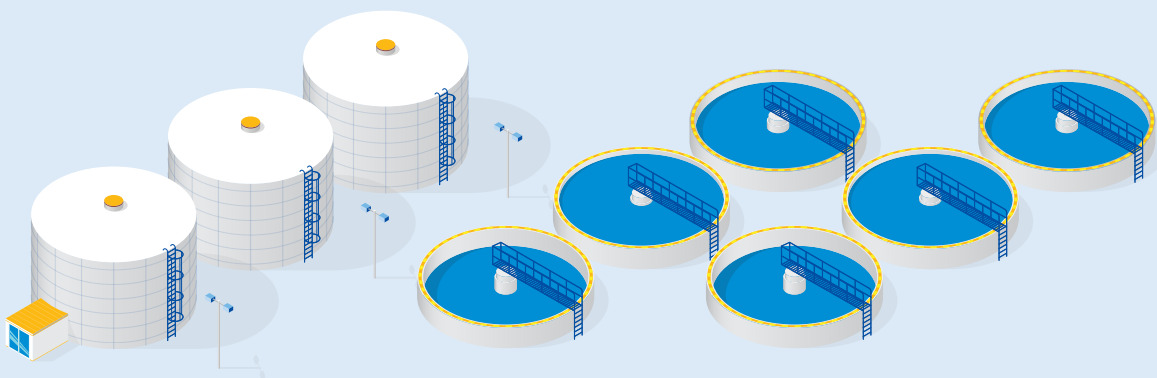
### Cinq condamnations en Croatie pour favoritisme illégal et tentative d'abus de fonction<sup>32</sup>



En mai 2022, le Parquet européen a engagé une procédure d'accusation contre 10 citoyens croates, dont les maires de Nova Gradiška et Velika Gorica, pour corruption active et passive et abus de fonction.



En septembre et novembre 2022, le tribunal de comté de Zagreb a rendu des verdicts à l'encontre de cinq des accusés, qui ont été reconnus coupables de favoritisme illégal et de tentative d'abus de fonction du fait de leur manipulation des procédures de passation de marchés publics afin de s'assurer l'attribution de projets de construction, y compris une centrale solaire et une installation de traitement des eaux usées. D'autres procédures judiciaires sont toujours en cours. Les projets, d'une valeur totale de 22,6 millions d'EUR, ont tous été cofinancés par le Fonds de cohésion de l'Union européenne et le Fonds européen de développement régional. Le préjudice au budget de l'UE a été largement évité grâce à l'efficacité des enquêteurs.



# Recouvrement du produit des activités criminelles

En 2022, **210 actions de recouvrement ont été menées dans 18 des États membres participants** (Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Pays-Bas, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Tchéquie). **Au total, le Parquet européen a demandé la saisie de plus de 516 millions d'EUR et la saisie de plus de 359 millions d'EUR a été accordée.** Cela représente sept fois le budget du Parquet européen pour 2022.

La saisie la plus élevée représentait plus de 49 millions d'EUR d'instruments monétaires. Dans 20 affaires, un total de plus de 14,9 millions d'EUR a été récupéré avant le procès. Une confiscation élargie a été demandée à 15 reprises afin de bloquer les avoirs

à l'égard desquels des mesures de protection avaient été prises par les criminels pour éviter la confiscation. Le Parquet européen a largement eu recours à la confiscation fondée sur la valeur pour permettre une récupération du préjudice. Il a également formulé plusieurs (20) demandes de confiscation en vue d'assurer d'éventuelles actions au civil.

Les principaux avoirs saisis étaient des comptes en banque, des biens immobiliers, des véhicules, des espèces ainsi que des actions, des cryptomonnaies et des objets de luxe. Des marchandises illicites, telles que des vêtements, des machines lourdes ou des composants de vélos électroniques, ont été saisis et retirés du marché, privant de fait les criminels du bénéfice de leurs activités illégales.



# ACTIVITÉS DU COLLÈGE

### 3 Activités du collège

**Le collège est chargé du suivi général des activités du Parquet européen; il adopte des décisions sur des questions stratégiques ainsi que sur des questions générales soulevées par des dossiers particuliers**, notamment en vue d'assurer la cohérence, l'efficacité et la stabilité de la politique du Parquet européen en matière de poursuites dans l'ensemble des États membres participants.

**En 2022, le collège s'est réuni 21 fois et a adopté 51 décisions<sup>33</sup>.**

Au cours de cette période, le collège a mis en place un conseil consultatif sur le recouvrement d'avoirs et le blanchiment d'argent<sup>34</sup> et a conclu des arrangements de travail avec les autorités chargées des poursuites en Géorgie, au Monténégro, en République d'Albanie, en République de Moldavie, en République de Macédoine du Nord et en Ukraine. Il a également conclu des arrangements de travail avec l'autorité nationale grecque de la transparence, le ministère de l'intérieur de la République de Croatie, ainsi qu'avec le ministère de la justice et le ministère de la sécurité intérieure des États-Unis<sup>35</sup>.

Fort de son expérience opérationnelle, le collège a modifié des décisions qu'il avait précédemment prises concernant le règlement intérieur du Parquet européen et les lignes directrices opérationnelles relatives aux enquêtes, à la politique d'évocation et au renvoi d'affaires<sup>36</sup>, les fonctions et procédures des chambres permanentes<sup>37</sup>, ainsi que la déclaration d'intérêts des membres du collège et des procureurs européens délégués<sup>38</sup>.

En tant qu'autorité investie du pouvoir de nomination, le collège a nommé le comptable du Parquet européen et des procureurs européens délégués en Bulgarie, en Croatie, en Tchéquie, en Finlande, en France, en Grèce, en Italie, en Lituanie, en Roumanie et en Slovaquie<sup>39</sup>. Il a nommé le conseil de discipline pour les affaires concernant des membres du collège<sup>40</sup> et a adopté par analogie la décision de la Commission européenne sur le temps de travail et le travail hybride<sup>41</sup>.

Le collège a rendu son avis sur les comptes définitifs 2021 du Parquet européen<sup>42</sup> et sur le rapport d'activité annuel consolidé 2021 du Parquet européen<sup>43</sup>. Il a adopté le budget du Parquet européen pour l'exercice 2023<sup>44</sup> et a établi la charte de la capacité d'audit interne du Parquet européen<sup>45</sup> et son plan d'activité de la capacité d'audit interne 2022-2024<sup>46</sup>.



# ACTIVITÉS DES CHAMBRES PERMANENTES

# 4 Activités des chambres permanentes

**Les chambres permanentes supervisent et dirigent les enquêtes et les poursuites menées par les procureurs européens délégués, assurent la coordination des enquêtes et des poursuites dans les dossiers transfrontières, la mise en œuvre des décisions adoptées par le collège, ainsi que la cohérence, l'efficacité et la stabilité de la politique du Parquet européen en matière de poursuites dans tous les États membres participants.**

Les affaires sont attribuées aux chambres permanentes de manière aléatoire immédiatement après leur enregistrement. Chacune des 15 chambres permanentes se compose d'un président et de deux procureurs européens, qui en sont les membres permanents.

En outre, le procureur européen qui assure la surveillance d'une enquête ou de poursuites participe aux délibérations et à la prise de décision de la chambre permanente concernant ladite affaire.

Chaque chambre permanente s'appuie sur un soutien administratif et juridique, de manière à assurer un suivi adéquat et approfondi de chaque enquête.

**En 2022, les 15 chambres permanentes ont tenu au total 502 réunions.**

## NOMBRE ET TYPE DE DÉCISIONS DES CHAMBRES PERMANENTES

### ENREGISTREMENT ET VÉRIFICATION

Décisions ordonnant au procureur européen délégué d'exercer la compétence du Parquet européen	Évocation d'affaires	8
	Ouverture d'affaires	24
Décisions de rouvrir une enquête		0

### ENQUÊTES

Injonctions aux procureurs européens délégués		15
Décisions relatives à la révision de mesures d'assistance		0
Décisions de joindre des affaires (non nationales)		1
Décisions de scinder des affaires (non nationales)		1
Décisions de réaffectation à un autre procureur européen délégué	dans le même État membre	32
	dans un autre État membre	6
Demandes approuvées de mesures d'enquête extrêmement onéreuses		1

## CLÔTURE D'AFFAIRES

### NOMBRE DE DÉCISIONS DE CLÔTURE

Décisions d'engager des poursuites devant un tribunal national		<b>73</b>
Décisions d'appliquer une procédure de poursuites simplifiée		<b>19</b>
Décisions de classement sans suite d'une affaire		<b>92</b>
Décisions de renvoi d'une affaire	conformément à l'article 34, paragraphe 1, du règlement relatif au Parquet européen <sup>47</sup>	<b>39</b>
	conformément à l'article 34, paragraphe 2, du règlement relatif au Parquet européen <sup>48</sup>	<b>14</b>
	conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement relatif au Parquet européen <sup>49</sup>	<b>57</b>
Nombre d'affaires dans lesquelles l'autorité nationale n'a pas accepté l'affaire (article 34, paragraphe 5, du règlement relatif au Parquet européen)		<b>13</b>

### PROCÉDURES JURIDICTIONNELLES

Décisions de former un recours ou de le maintenir	<b>2</b>
Décisions de retrait du recours	<b>1</b>

### QUESTIONS ORGANISATIONNELLES

Décisions relatives à la demande du ou des procureurs européens de mener l'enquête personnellement	<b>0</b>
Décisions de réattribuer l'affaire à un autre procureur européen délégué du même État membre en cas de conflit d'intérêts	<b>2</b>
Nombre d'affaires réattribuées à une autre chambre permanente	<b>38</b>





# ACTIVITÉS DES PROCCUREURS EUROPÉENS DÉLÉGUÉS

5

# 5 Activités des procureurs européens délégués

**Les procureurs européens délégués sont la première ligne du Parquet européen**, travaillant de manière décentralisée dans **22 États membres de l'UE**. Il leur incombe principalement d'enquêter sur les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE, d'en poursuivre les auteurs et de les traduire en justice, notamment en prenant des décisions opportunes et juridiquement exactes, en s'acquittant de l'obligation de rendre compte aux chambres permanentes et en coopérant avec d'autres procureurs européens délégués dans les affaires transfrontières. En outre, ils sont responsables de l'établissement de contacts et de la coopération avec les services répressifs nationaux, les agences de contrôle et d'autres partenaires concernés, ainsi que de la promotion et de la présentation des travaux du Parquet européen au niveau national.

Les bureaux des procureurs européens délégués sont situés dans 41 villes de 22 États membres. En règle générale, les procureurs européens délégués sont compétents sur l'ensemble du territoire de leur État membre respectif. Lorsqu'ils mènent des enquêtes conformément aux règles nationales de procédure pénale, ils agissent en toute indépendance par rapport à leurs autorités nationales.

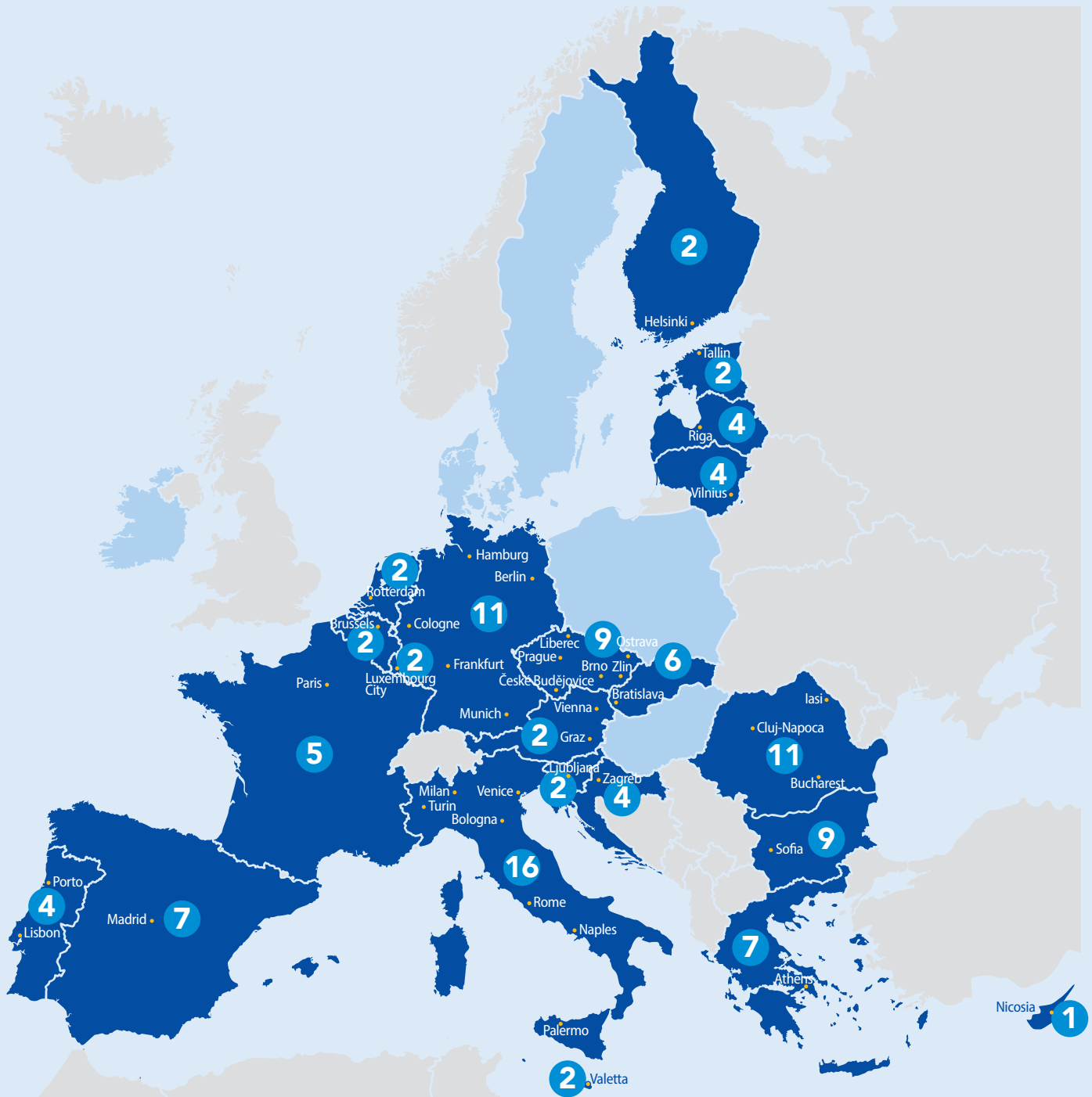
Au 31 décembre 2022, **114 procureurs européens délégués étaient en activité**. Au cours de la période de référence, **15 procureurs européens délégués ont été nommés** et aucun n'a été licencié par le collège. Lors de la première phase de son déploiement opérationnel, le Parquet européen a estimé que le nombre minimal de procureurs européens délégués devrait être de 140. Compte tenu de l'augmentation constante de la charge de travail du Parquet européen, en accord avec les autorités nationales compétentes, cette estimation est en cours d'ajustement et une augmentation progressive du nombre de procureurs européens délégués dans certains États membres est prévue.

Conformément à l'article 96, paragraphe 6, du règlement relatif au Parquet européen, les procureurs européens délégués sont engagés comme conseillers spéciaux et leurs droits liés à la sécurité sociale, à la retraite et à l'assurance doivent être maintenus dans le cadre de leurs régimes nationaux respectifs. Cette obligation a soulevé plusieurs difficultés juridiques et pratiques au niveau de l'organisation de leurs missions, de leurs congés et de leurs absences et en termes de droits financiers et d'obligations.



## L'ASSOCIATION DES PROCUREURS EUROPÉENS DÉLÉGUÉS

Afin de faciliter une meilleure coopération entre le bureau central et le niveau décentralisé du Parquet européen dans les États membres participants, l'Association européenne des procureurs délégués a été créée en décembre 2022. L'association contribue au principe d'un bureau unique et vise spécifiquement à mieux inclure les procureurs européens délégués dans les processus décisionnels internes du Parquet européen, à améliorer leurs conditions de travail et à accroître la cohésion entre le nombre croissant de procureurs européens délégués issus de milieux professionnels et nationaux divers.



Nombre de procureurs européens délégués (actifs)

## FORMATION ET ATELIERS

En 2022, le Parquet européen a poursuivi ses efforts pour renforcer le développement professionnel et l'esprit d'appartenance des procureurs européens délégués qui travaillent dans 22 États membres différents. **Quatre ateliers ont été organisés au Bureau central de Luxembourg** sur différents sujets: les enquêtes transfrontières, le gel et la confiscation des avoirs, les enquêtes et les poursuites en matière de fraude carrousel à la TVA et un «forum pour tous les procureurs européens délégués». Ce dernier événement, qui s'est tenu en décembre, a réuni pour la première fois tous les procureurs européens délégués actifs pour une vue d'ensemble des réalisations des 18 premiers mois d'activité, ainsi qu'une discussion sur les défis et les plans futurs pour 2023. Tous les ateliers ont également facilité la coopération sur les affaires transfrontières, sur la base du mécanisme complexe de l'article 31 du règlement sur le Parquet européen.



Outre les ateliers, **14 cours de formation professionnelle** ont été organisés, coordonnés et dispensés par le consortium de l'Académie de droit européen et du réseau européen de formation judiciaire (ERA-REFJ), notamment sur les sujets suivants: financement de l'UE; analyse comptable et de renseignement financier de police scientifique; enquêtes financières et recouvrement d'avoirs; et outils d'analyse.

# Opérations et appui au collègue

# 6 Opérations et appui au collège

## MISSION

L'unité «Opérations et appui au collège» **soutient l'activité opérationnelle du Parquet européen tout au long du cycle de vie d'une affaire**, depuis le moment où des informations sur d'éventuelles infractions sont communiquées au Parquet européen en passant par les phases d'enquête et de poursuites de l'affaire, jusqu'à l'adoption d'une décision finale.

L'unité «Opérations et appui au collège» contribue également à une **mise en œuvre cohérente** de la politique en matière de poursuites en élaborant des normes et en partageant les meilleures pratiques, mais aussi par l'élaboration de politiques, la gestion des connaissances, le développement numérique, la participation des parties prenantes et les traductions opérationnelles. L'unité est chargée de déterminer la portée des outils nécessaires au travail d'enquête du Parquet européen afin d'acquérir des logiciels analytiques professionnels et d'assurer l'accès à des bases de données publiques et commerciales.

L'unité est en outre responsable de la mise en œuvre de la structure d'établissement de rapports du Parquet européen, de la définition et de l'application des flux de travail opérationnels et de la formation du personnel concerné à l'utilisation du système de gestion des dossiers (CMS) et à d'autres missions opérationnelles.

Enfin, l'unité apporte un soutien administratif et juridique aux chambres permanentes et au collège du Parquet européen, ainsi qu'aux procureurs européens. Elle veille à ce que les délibérations et les décisions du collège du Parquet européen soient dûment consignées et que toutes les décisions approuvées soient formalisées et diffusées.

## ORGANISATION

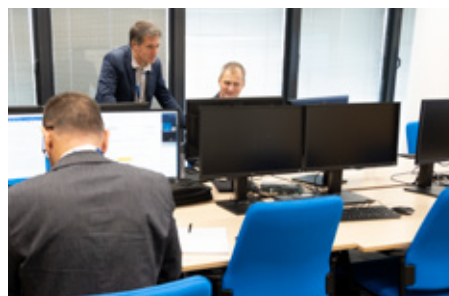
**L'unité «Opérations et appui au collège» se compose actuellement de deux secteurs:**



**Le secteur Greffe et vérification** est essentiellement chargé de traiter les informations rapportées au Parquet européen conformément à l'article 24 de son règlement, de gérer les aspects opérationnels de la coopération du Parquet européen avec ses partenaires et de soutenir les enquêtes. Le secteur est divisé en quatre équipes, composées de 22 responsables nationaux spécifiquement chargés de traiter les informations provenant de chaque État membre participant, et de deux responsables spécialisés chargés de traiter les informations émanant des institutions, organes et organismes de l'Union et de parties privées.



**Le secteur «Soutien aux procureurs européens»** est chargé d'apporter un appui juridique opérationnel au bureau central, à savoir la cheffe du Parquet européen, le collège du Parquet européen, les chambres permanentes et les procureurs européens. Cela inclut l'analyse et les conseils juridiques liés aux affaires, la définition et la mise en œuvre de procédures opérationnelles, le contrôle de la cohérence des pratiques internes et la facilitation des interactions au sein du bureau central, ainsi qu'avec les procureurs européens délégués.



## TRAITEMENT DES INFORMATIONS RAPPORTÉES

### AUTORITÉS NATIONALES ET INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION

En 2022, le Parquet européen a traité **1 258 rapports d'infraction émanant des autorités nationales et 103 provenant d'institutions, d'organes et d'organismes de l'Union (IOO)**. Les sources de ces rapports étaient les 22 États membres participants, 7 institutions, organes et organismes de l'Union, 3 États membres non participants et 9 pays tiers.

La transmission des informations passe par une **connexion directe sécurisée (EPPOBox<sup>50</sup>)**, établie entre le bureau central et les bureaux du Parquet européen dans les États membres participants, ainsi qu'avec les autorités signalantes et les institutions, organes et organismes de l'Union. Pour assurer une communication sécurisée avec Europol, le Parquet européen utilise l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA).

Le Parquet européen a continué à travailler en étroite collaboration avec les autorités nationales des États membres au développement du réseau de signalement et à la désignation des autorités compétentes conformément à l'article 117 du règlement sur le Parquet européen. À la fin de l'année 2022, le réseau de signalement du Parquet européen s'est étendu à 538 utilisateurs de l'EPPOBox, soit 191 de plus que l'année précédente. Cela inclut 13 des autorités désignées des États membres directement connectées au bureau central à Luxembourg. Une connexion directe a également été établie avec les principaux partenaires du Parquet européen au niveau de l'UE, notamment Europol, Eurojust, l'Office européen de lutte antifraude (OLAF), la Commission européenne, la Cour des comptes européenne, la Banque européenne d'investissement et la Banque centrale européenne.

### PARTIES PRIVÉES ET ENTITÉS JURIDIQUES

En 2022, le Parquet européen a traité **1 924 signalements émanant de parties privées; 540 étaient des dossiers de suivi ou rapports multiples**, pertinents pour des affaires existantes du Parquet européen, et il y a eu **88 nouveaux cas d'enregistrement** dans le dossier des fraudes CMS<sup>51</sup>. Le plus grand nombre de nouveaux cas d'enregistrement signalés au bureau central du Parquet européen provenaient de Bulgarie (23), d'Espagne (14), de Roumanie (13) et de Croatie (17).

Au total, **1 296 signalements émanant de parties privées** ont été jugés comme ne relevant manifestement **pas** de la compétence du Parquet européen et ont été **renvoyés** aux autorités nationales ou aux institutions, organes et organismes de l'Union, **supprimés/détruits** ou **renvoyés** à l'expéditeur. Le plus grand nombre de plaintes jugées comme ne relevant manifestement pas de la compétence du Parquet européen provenaient d'Allemagne (92), de Bulgarie (159), de Croatie (162), d'Espagne (137) et de Roumanie (120).

Le Parquet européen a également reçu des signalements émanant de parties privées provenant d'États membres non participants: Danemark (7), Hongrie (22), Pologne (17), ainsi que 85 plaintes émanant de citoyens de pays tiers (Albanie, Chili, États-Unis, Moldavie, Monténégro, Paraguay, Royaume-Uni, Serbie, Turquie et autres).

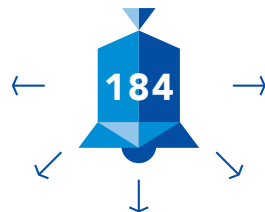
## APPUI SPÉCIALISÉ AUX ENQUÊTES DU PARQUET EUROPÉEN

En 2022, l'unité «Opérations et appui au collègue» a considérablement renforcé sa capacité à fournir un soutien spécialisé aux procureurs européens délégués dans leurs enquêtes.

L'unité a notamment contribué à l'élaboration et à la mise en œuvre d'approches innovantes en matière d'enquêtes, en particulier pour traiter des affaires transfrontières complexes caractérisées par de vastes ramifications internationales. En outre, l'unité a été en mesure de recenser, de se procurer et de tester les outils supplémentaires nécessaires

pour soutenir les enquêtes du Parquet européen. L'accès à un certain nombre de bases de données commerciales et publiques dans les 22 États membres participants a été sécurisé, et de nouveaux logiciels analytiques professionnels ont été acquis.

Ce tableau présente les principaux types de missions effectuées au cours de la période de référence dans le cadre de ce chapitre des activités. La priorité a continué d'être accordée aux affaires dans lesquelles une valeur ajoutée significative peut être obtenue grâce aux activités de soutien menées au niveau du bureau central.



### Demandes d'appui spécialisé, 2022

Domaine concerné	Affaires nationales complexes; Affaires transfrontières; Affaires relatives à une fraude carrousel à la TVA; Fraude aux droits antidumping et compensateurs; Affaires de fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant (MTIC); Affaires de contrebande de tabac; Affaires impliquant des fonctionnaires de l'UE; Affaires impliquant des personnes bénéficiant d'immunités au niveau national et au niveau de l'UE; Affaires importantes de fraude en matière de marchés publics et autres dépenses, etc.
Type de tâche	Évaluation des éléments de preuve Élaboration d'un plan d'investigation; Organisation de réunions de coordination et de journées d'action, tant au Luxembourg qu'à l'étranger; Participation à des mesures d'enquête in situ; Appui aux autorités nationales compétentes dans des affaires transfrontières; Collecte de documents; Planification, coordination et mise en œuvre du recouvrement des avoirs; Analyse d'informations douanières, fiscales et financières; Analyse des bases de données publiques et commerciales et autres.
Résultat de l'appui	Rapport d'enquête financière; Soutien juridique; Évaluation matérielle de l'affaire; Rapport analytique; Bases de données et rapport de renseignement de source ouverte; Travaux de traduction; Calcul du préjudice; Coordination de l'enquête; Planification, coordination et mise en œuvre du recouvrement des avoirs; Gel ou saisie d'avoirs; Collecte des éléments de preuve et autres.



# **SYSTÈME DE GESTION DES DOSSIERS ET SERVICE INFORMATIQUE**



# 7 Système de gestion des dossiers et service informatique

L'unité «Services informatiques, de sécurité et institutionnels» met en œuvre **deux grands programmes**: le **programme d'autonomie informatique**, qui propose un catalogue complet de services informatiques administratifs entièrement gérés en interne, et le **programme CMS**, qui vise à poursuivre la numérisation de l'organisation dans son domaine d'activité principal.

## PROGRAMME D'AUTONOMIE INFORMATIQUE

En 2022, le programme d'autonomie informatique a commencé à prendre forme, une partie des ressources nécessaires ayant été intégrée et l'équipe ayant commencé à concevoir les systèmes qui seront nécessaires pour gérer les opérations informatiques de manière autonome. La première version du premier projet axé sur les utilisateurs, la plateforme intranet du Parquet européen, a été livrée et la première version du plan de continuité des activités et de rétablissement après sinistre du Parquet européen a été achevée. En outre, le choix des solutions pour le système de gestion des dossiers et des documents du Parquet européen est intervenu et les travaux de préparation ont été achevés.



## PROGRAMME CMS

Après l'accent initial mis sur les opérations et le traitement en temps utile de l'arriéré de dossiers, le **système de gestion des dossiers (CMS)** a évolué en 2022, passant d'une seule application à un écosystème d'outils. Ces outils CMS ont été conçus et développés pour fournir, de manière totalement indépendante, sécurisée et conforme, les capacités critiques requises dans les opérations quotidiennes d'analyse et d'instruction des dossiers.

La progression de la communauté des utilisateurs et les besoins croissants de ces derniers se sont traduits par un nouveau modèle de gouvernance, mis en œuvre au début de l'année 2022. La représentation des utilisateurs au sein du comité directeur a été assurée par des sous-groupes thématiques spécifiques, qui se sont réunis régulièrement au cours de l'année et ont proposé des approches stratégiques pour le développement du CMS. Les contrôles de conformité obligatoires ont fait partie du modèle de gouvernance en incluant les rôles de protection des données et de sécurité informatique dans les décisions de gouvernance. La méthodologie PM2-Agile a été adoptée et adaptée aux besoins du programme, avec des modèles spécifiques, des portails d'approbation et un processus de hiérarchisation des priorités permettant une allocation efficace des ressources.

Le développement des écosystèmes du CMS a fourni, dans une approche itérative, les fonctionnalités d'entreprise requises: l'intégration de la signature numérique dans le CMS, sur la base des services EU Sign; la mise en œuvre des changements requis par le nouveau règlement intérieur; des rôles et flux de travail supplémentaires pour soutenir les activités des chambres permanentes; et les fonctionnalités

pour une collaboration renforcée sur les affaires transfrontières. Les fonctionnalités de traduction automatique ont été améliorées, avec de nouveaux moteurs de traduction et des cas d'utilisation supplémentaires pour de nouveaux types de documents.

De nouveaux projets supplémentaires ont été lancés, à la suite de décisions stratégiques du collège et d'approches organisationnelles, afin de promouvoir et de soutenir la numérisation des activités judiciaires: lancement de la collaboration et premières étapes d'un projet pilote eCodex; développement d'une approche structurée et plus efficace de la gestion des documents dans le CMS; et mise en place du rôle d'assistant national pour le soutien quotidien aux procureurs européens délégués.

Dans le domaine des outils analytiques, des mesures ont été prises pour déployer les premiers outils et développer un modèle de données. En raison des exigences de conformité en matière de sécurité et de protection des données, le développement dans ce domaine est un projet à plus long terme. En arrière-plan, l'infrastructure sur laquelle reposent les services susmentionnés a été encore améliorée, en ce qui concerne le renforcement de la sécurité et la ségrégation des environnements. Les travaux visant à fournir un deuxième centre de données hébergeant un double de l'infrastructure du Parquet européen ont été achevés et l'installation du système a commencé. À titre de mesure provisoire de rétablissement après sinistre, le Parquet européen a mis en place un site de sauvegarde hors site pour ses applications principales.

# RESSOURCES HUMAINES ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL



# 8 Ressources humaines et perfectionnement du personnel

En 2022, comme l'année précédente, la priorité du Parquet européen était d'**identifier, de recruter et d'accueillir un nombre important de collaborateurs**. À cette fin, un grand nombre de campagnes de recrutement et d'intégration ont été menées, élargissant en nombre et en type l'éventail des collaborateurs sur lesquels le Parquet européen s'appuie, en particulier l'introduction d'experts nationaux détachés (END). Des efforts ont également été déployés pour clarifier la participation aux processus du Parquet européen avec les collaborateurs des administrations nationales, destinés à soutenir les activités des procureurs européens délégués au sein des bureaux décentralisés du Parquet européen. Parallèlement, le Parquet européen a progressé dans le déploiement du cadre réglementaire en matière de RH spécifique à ses différentes catégories de personnel, en examinant les conditions et l'efficacité des dispositions relatives aux procureurs européens délégués.

Des réflexions ont été engagées en vue de l'élaboration d'une future stratégie du Parquet européen relative aux personnes, et d'autres évolutions sont prévues en 2023 dans les domaines de la gestion des talents, de l'évolution de carrière, de la gestion des performances, etc. Qui plus est, l'unité RH du Parquet européen renforce la conformité et la solidité des processus, ainsi que le suivi des performances des services, afin de garder une vue d'ensemble des tendances en matière de capital humain au sein du Parquet européen.

## RECRUTEMENT DU PERSONNEL DU BUREAU CENTRAL

Au 31 décembre 2022, le Parquet européen avait **lancé et traité 34 procédures de sélection et recruté** (et partiellement intégré) **151 membres du personnel supplémentaires**, par rapport à 2021.

## PROCUREURS EUROPÉENS DÉLÉGUÉS

En 2022, **15 procureurs européens délégués** ont été **nommés**.

## FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

Des **cours obligatoires** ont été dispensés à **tous les membres du personnel statutaire nouvellement recrutés** en 2022 dans les domaines de la sûreté et de la sécurité, de la bonne conduite administrative, de l'éthique et de l'intégrité, de la stratégie antifraude et de la protection des données. **Le personnel en place** pourrait également bénéficier d'une **offre de cours variée et continue**, affirmant l'engagement du Parquet européen en faveur du **perfectionnement continu** de son personnel, par exemple sur les techniques d'entretien et les préjugés inconscients, sur la fraude dans les dépenses directes, ou d'une session d'apprentissage de la Cour de justice sur la

procédure préjudicielle. **14 sessions de formation** sur divers éléments du système d'information et des normes et processus opérationnels ont été organisées par l'unité «Opérations», tandis que l'Académie de droit européen et le Réseau européen de formation judiciaire ont dispensé **14 formations de perfectionnement professionnel** supplémentaires aux procureurs européens délégués, qui ont également eu la possibilité de participer à quatre ateliers au bureau central de Luxembourg sur différents sujets opérationnels. Au total, le personnel du Parquet européen avait suivi 1 844 sessions de formation (en ligne) au 31 décembre 2022.

## AVANCEMENT DE CARRIÈRE: RECLASSEMENT

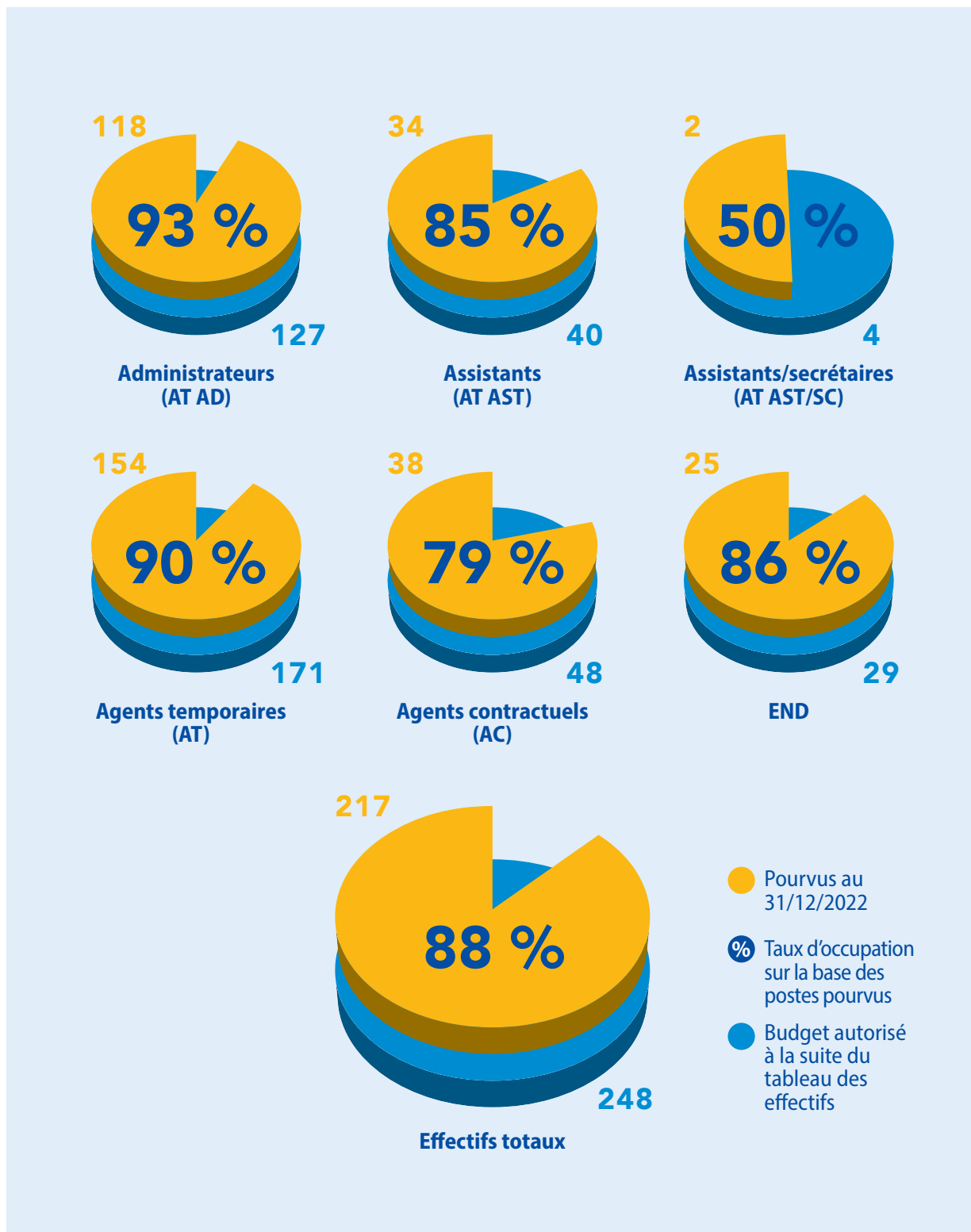
Pour la première fois, l'unité RH du Parquet européen a lancé la **procédure annuelle de reclassement** sur la base de l'examen comparatif des mérites au sein de chaque grade des agents temporaires et contractuels pouvant être reclassés. L'exercice de reclassement a porté 30 membres du personnel au premier échelon du grade immédiatement supérieur de leur groupe de fonctions.

## COMITÉ DU PERSONNEL

Le premier **comité du personnel** a été institué en 2022, en vue de soutenir un dialogue continu et constructif entre le personnel du Parquet européen et l'administration.

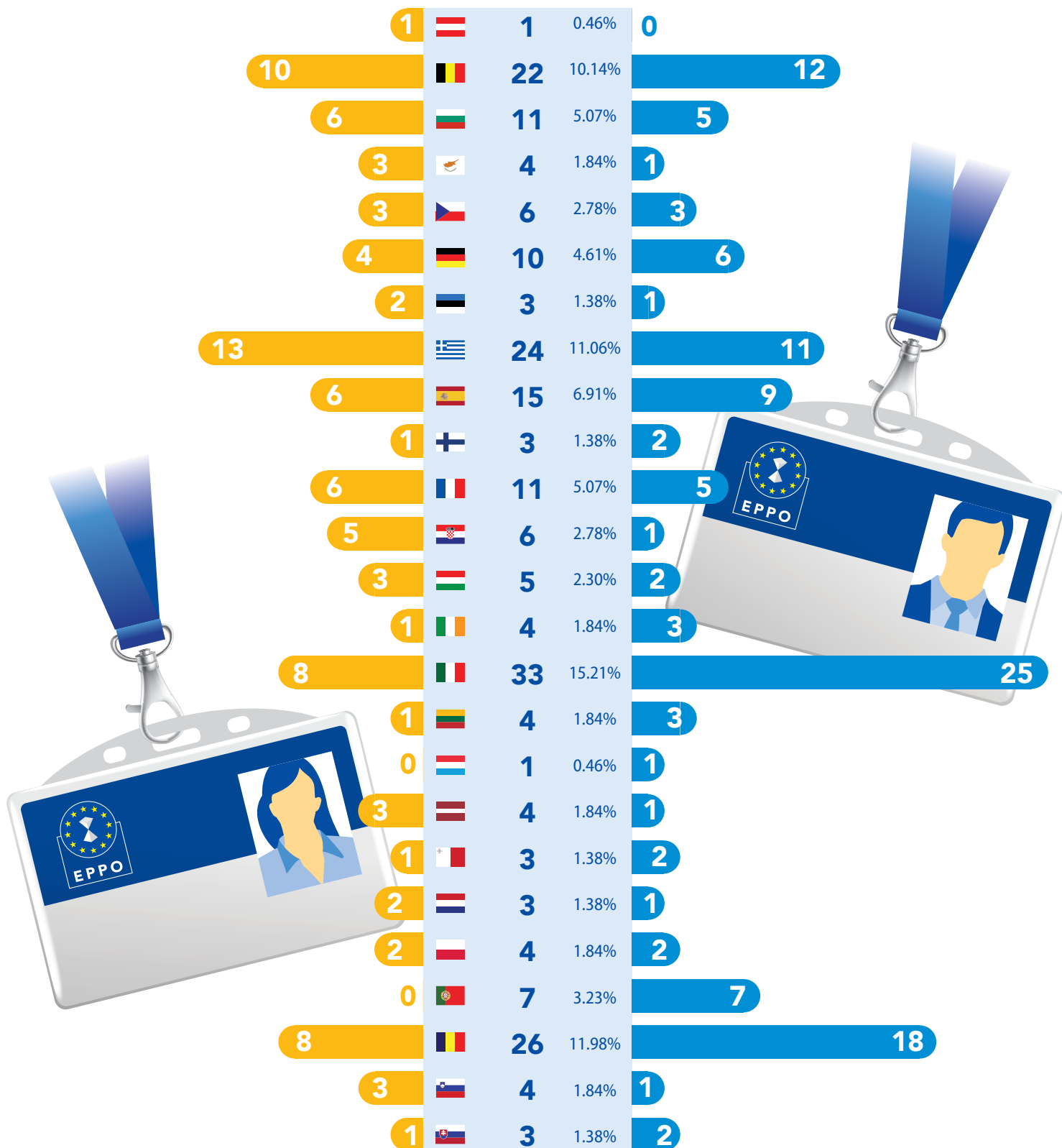
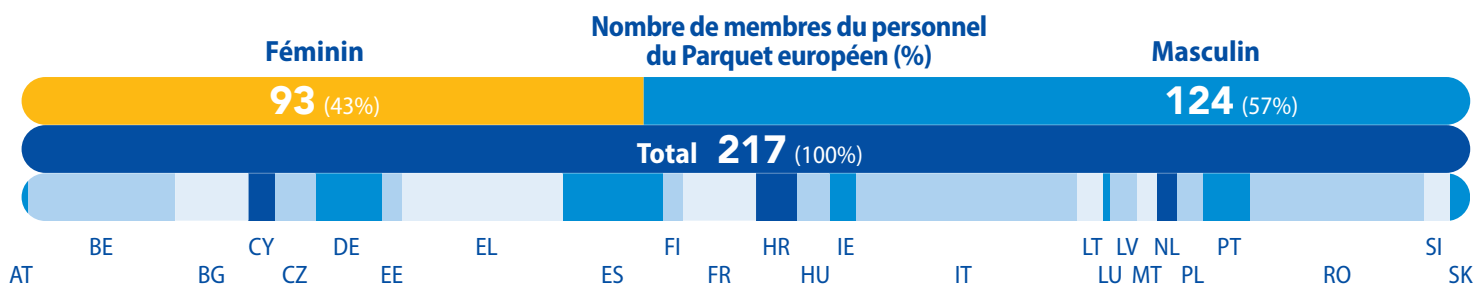


## TABLEAU DES EFFECTIFS ET TAUX D'OCCUPATION



# DIVERSITÉ DU PERSONNEL

PERSONNEL STATUTAIRE PAR GENRE ET NATIONALITÉ

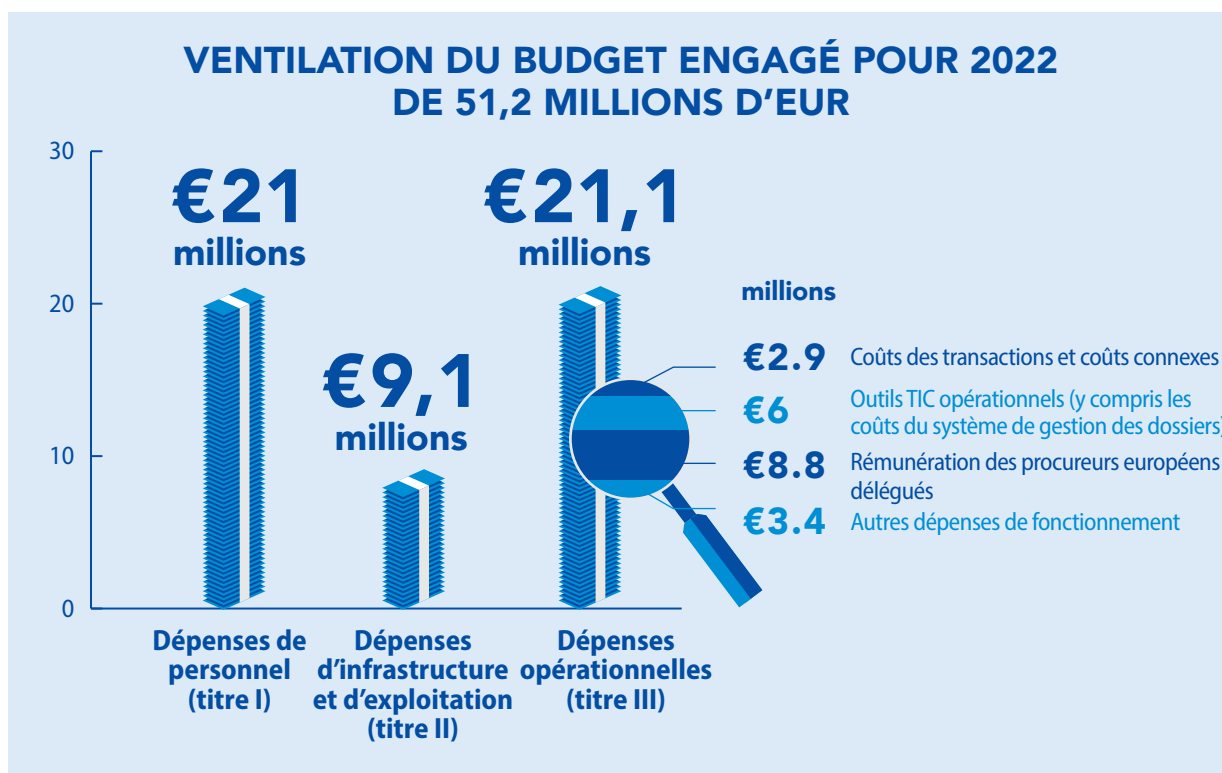


# RESSOURCES FINANCIÈRES ET GESTION FINANCIÈRE

# 9 Ressources financières et gestion financière

Le budget du Parquet européen est financé par le budget général de l'Union européenne sous la forme d'une subvention. En 2022, **51,2 millions d'EUR** ont in fine été inscrits au budget pour la réalisation de la mission du Parquet européen, contre **35,5 millions d'EUR** en 2021 (+44 %). Les principaux moteurs de cette évolution budgétaire ont été: une forte dynamique des coûts liés aux infrastructures et aux TIC, telle que l'intensification des efforts pour se préparer à l'autonomie informatique par rapport à la Commission européenne; l'élargissement des locaux du Parquet européen; et l'accélération de la consolidation de l'écosystème du système de gestion des dossiers (CMS) et de nouveaux développements.

À la fin de l'année, **98 % du budget étaient engagés** et **77 % étaient versés**. 21 % des crédits de paiement de 2022 ont été reportés à 2023, en raison de l'exécution des activités sous-jacentes au dernier semestre de 2022.



## PASSATION DE MARCHÉS

Le Parquet européen a signé **212 contrats spécifiques** au titre des contrats-cadres interinstitutionnels existants, pour un montant total de plus de 12 millions d'EUR. En juin 2022, le Parquet européen a signé son propre instrument contractuel le plus avancé qu'il a établi à ce jour, pour la prestation de services dans le domaine des systèmes d'information, pour une valeur totale maximale de 15 millions d'EUR.

## AUDIT INTERNE

Le service d'audit interne est institué en tant qu'auditeur interne du Parquet européen pour les questions non opérationnelles par le règlement financier du Parquet européen. Le collège a décidé de mettre en place une structure d'audit interne (SAI) complémentaire et supplémentaire et a recruté un responsable de l'audit interne pour diriger cette fonction. La fonction de SAI est conçue pour aider le Parquet européen à atteindre ses objectifs en instaurant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Le collège a adopté les chartes d'audit interne du SAI et de la structure d'audit interne, ainsi que des plans d'audit fondés sur les risques, définissant les priorités de l'audit interne pour 2022-2023.





# **TRANSPARENCE ET RELATIONS AVEC LE PUBLIC ET LA PRESSE**

**10**

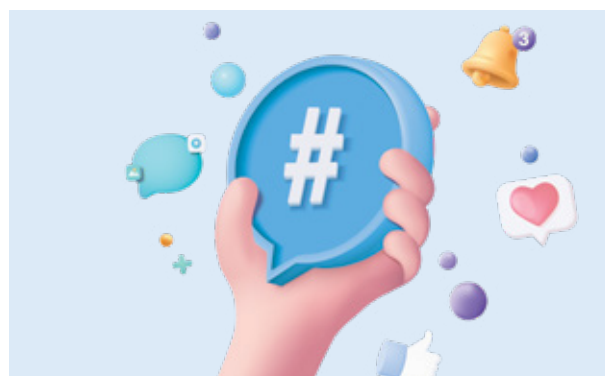
# 10 Transparence et relations avec le public et la presse

En 2022, le Parquet européen a reçu au total **18 demandes initiales**, qui ont été enregistrées en tant que **demandes d'accès du public à des documents**<sup>52</sup>, et y a répondu. L'une a été suivie d'une demande confirmative, à la suite de laquelle la décision initiale de refus d'accès a été confirmée. Sur toutes les demandes d'accès du public enregistrées, le Parquet européen a accordé un accès complet à trois d'entre elles. Dans une affaire, le Parquet européen n'a accordé qu'un accès partiel, afin de protéger l'intérêt public (en ce qui concerne les relations internationales). Conformément aux règles du Parquet européen, aucun accès n'a pu être accordé dans les 14 autres cas. Dans deux cas, le demandeur n'a pas précisé le document qu'il souhaitait consulter. Dans trois cas, le Parquet européen ne détenait pas les documents demandés. Dans neuf cas, le Parquet européen a refusé l'accès aux documents au motif que le droit d'accès tiré de l'article 109, paragraphe 1, du règlement fondateur, et partant des règles applicables du Parquet européen, ne couvre pas les informations opérationnelles figurant dans les dossiers.

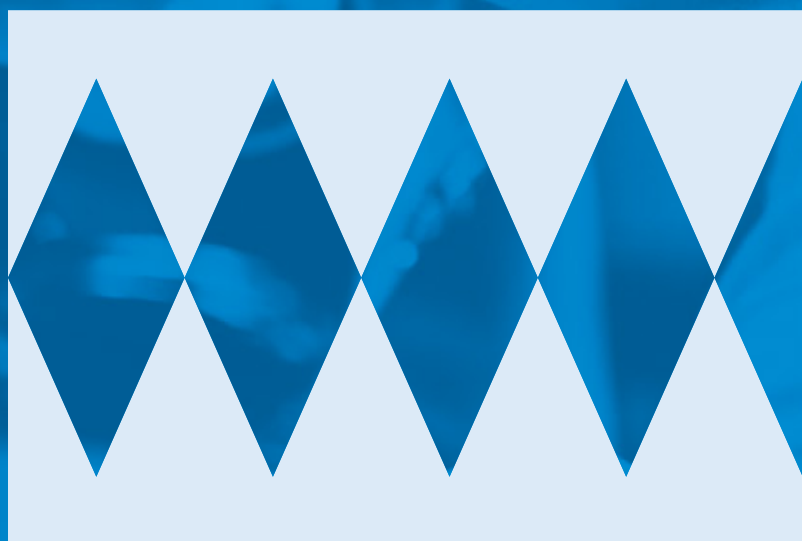
[www.eppo.europa.eu](http://www.eppo.europa.eu)

Le contenu du site web institutionnel [www.eppo.europa.eu](http://www.eppo.europa.eu), lancé en 2021, a été constamment mis à jour afin de mieux informer et attirer le grand public, les praticiens du droit, les universitaires et d'éventuels nouveaux membres du personnel sur les activités du Parquet européen. Le formulaire en ligne «**Report a crime**» [Signalez une infraction], qui permet de signaler une infraction directement au Parquet européen, a été traduit dans toutes les langues officielles de l'UE (auparavant, ce n'était que celles des États membres participants). Le 31 décembre 2022, **284 documents** étaient accessibles au public sur le site web.

L'intérêt des médias pour le Parquet européen est resté très élevé tout au long de l'année 2022, y compris de la part de médias mondiaux de premier plan, en particulier au moment du premier anniversaire des opérations et avec l'annonce publique de certains de nos résultats opérationnels. En 2022, nous avons publié 117 actualités sur le site web, et beaucoup plus sur les médias sociaux. **Le Parquet européen dispose de comptes officiels sur Twitter, LinkedIn et Facebook, qui comptent actuellement plus de 40 000 abonnés.**



# ACTIVITÉS DU SERVICE JURIDIQUE



# 11 Activités du service juridique

Le service juridique joue un rôle horizontal au sein du Parquet européen en fournissant **des conseils et un soutien juridiques** au chef du Parquet européen, au collège, aux procureurs européens et au directeur administratif sur l'interprétation du cadre juridique du droit de l'Union régissant les activités du Parquet européen.

Au cours de l'année 2022, le service juridique a continué d'élaborer et de préparer l'adoption par le collège de règles et d'orientations sur les questions opérationnelles, administratives et de ressources humaines.

Une part importante de l'activité du service juridique en 2022 était représentée par des avis juridiques sur des aspects essentiels liés à l'activité et au fonctionnement du Parquet européen, ainsi que par la négociation d'arrangements de travail avec les autorités de pays tiers, les États membres et les institutions, organes et organismes de l'Union (pour les arrangements de travail, voir chapitre 13).

Le service juridique a également fourni un soutien juridique sur des questions opérationnelles à l'unité «Opérations» et aux procureurs européens délégués, notamment, mais pas exclusivement, sur l'application de l'article 31 du règlement sur le Parquet européen et la coopération en matière pénale avec les pays tiers et les États membres non participants.

L'année 2022 est marquée par **la première saisine préjudicielle** dans le cadre d'une enquête du Parquet européen, l'affaire C-281/22. Ainsi, l'Oberlandesgericht Wien (Autriche) a posé trois questions à la Cour de justice de l'Union européenne concernant l'interprétation des articles 31 et 32 du règlement sur le Parquet européen, demandant, en substance, une interprétation de l'étendue des pouvoirs d'examen par une juridiction de l'État membre du procureur européen délégué assistant, pour des mesures nécessitant une autorisation judiciaire. Le service juridique a préparé et déposé les observations écrites du Parquet européen, et les membres du service juridique agissent en qualité d'agents au nom du Parquet européen dans cette affaire.

En outre, en 2022, le service juridique a représenté le Parquet européen dans quatre affaires portées devant le Tribunal de l'Union européenne. Dans une cinquième affaire, la procédure a été abandonnée.

Des membres du service juridique ont participé à la **formation dispensée** aux procureurs européens délégués et à d'autres membres du personnel du Parquet européen, ainsi qu'aux institutions, organes et organismes de l'UE, sur des questions essentielles relatives au Parquet européen. En 2022, le service juridique a créé une plateforme intranet contenant des orientations pratiques sur la coopération judiciaire en matière pénale entre le Parquet européen et les autorités de pays tiers et d'États membres non participants.

# PROTECTION DES DONNÉES



# 12 Protection des données

En 2022, le Parquet européen a continué d'accroître la quantité de données à caractère personnel qu'il traite, de nature opérationnelle découlant de l'augmentation du nombre d'affaires mais aussi de nature administrative, principalement en raison de la croissance significative de son personnel. Aucune nouvelle règle ayant des implications en matière de protection des données n'a été adoptée par le collège ou présentée à celui-ci.

**Une nouvelle activité de traitement opérationnel** permet aux analystes spécialisés du Parquet européen d'effectuer leur travail dans un environnement dédié et adapté, qui a fait l'objet d'un processus de consultation préalable auprès du Contrôleur européen de la protection des données (CEPD). Les travaux se sont poursuivis en ce qui concerne la détermination de solutions technologiques nouvelles ou supplémentaires répondant aux besoins opérationnels émergents, avec une attention particulière pour les exigences en matière de protection des données et en étroite collaboration avec le délégué à la protection des données.



Le CEPD a effectué sa première visite opérationnelle dans les locaux du Parquet européen en avril 2022 et a évalué positivement le cadre du Parquet européen pour le traitement des données opérationnelles à caractère personnel. En outre, le Parquet européen a participé à une conférence organisée par le CEPD sur les défis de la protection des données en matière de justice pénale, au cours de laquelle le Parquet européen a, **entre autres**, appelé à la prudence en ce qui concerne les discussions prématurées sur la modification de son cadre juridique en matière de protection des données et l'insuffisante prise en considération de son statut unique.

Le Parquet européen a **reçu quatre demandes de personnes concernées**. Parmi celles-ci, trois concernaient des données administratives à caractère personnel et une concernait des données opérationnelles à caractère personnel. Une plainte, qui avait débuté en 2021 et abouti à une affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne, a été tranchée en faveur du Parquet européen en 2022.



# **RELATIONS DU PARQUET EUROPÉEN AVEC SES PARTENAIRES**

# 13 Relations du Parquet européen avec ses partenaires

En 2022, le Parquet européen a poursuivi diverses initiatives visant à renforcer les liens et à favoriser la coopération avec tous les homologues concernés, y compris les institutions, organes et organismes de l'UE, les autorités compétentes des pays tiers et des États membres non participants, ainsi que les organisations internationales, les réseaux d'experts et les forums. La priorité a été accordée à la négociation et à la conclusion d'arrangements de travail avec les autorités de pays tiers, en mettant l'accent sur ceux qui sont candidats à l'adhésion à l'UE et qui reçoivent donc des fonds de l'UE. En outre, le Parquet européen a mis en œuvre les arrangements de travail conclus en 2020 et 2021.

## RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UNION



Le Parquet européen a participé à plusieurs réunions avec le **Conseil de l'UE, le Parlement européen et les parlements nationaux**. En particulier, la cheffe du Parquet européen a été invitée à deux réunions conjointes des commissions des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures (LIBE) et du contrôle budgétaire (CONT) au Parlement européen en mars et en avril, afin de présenter le rapport annuel 2021 du Parquet européen. Lors de la réunion d'octobre du Conseil «Justice et affaires intérieures», elle a notamment évoqué une éventuelle extension des compétences du Parquet européen en ce qui concerne les violations des mesures restrictives de l'UE. La cheffe du Parquet européen a pris part à l'échange de vues interinstitutionnel annuel avec le Conseil européen, la Commission européenne et le Parlement européen sur les résultats de l'OLAF. Elle a également participé à des réunions de la commission des affaires juridiques et de la

commission des affaires européennes du Parlement allemand (Bundestag). Le premier examen annuel de haut niveau de la coopération entre le Parquet européen et la Commission européenne a eu lieu en septembre 2022. Il a notamment abordé les sujets suivants: le signalement mutuel, l'accès aux bases de données et le statut institutionnel du Parquet européen. Des discussions sur la manière d'améliorer la détection des cas de fraude ont eu lieu avec plusieurs directions générales de la Commission européenne. La cheffe du Parquet européen a rencontré le commissaire européen à la justice et le commissaire européen aux affaires intérieures.

Enfin, le Parquet européen a entamé des négociations en vue d'arrangements de travail avec le Parlement européen et les agences exécutives, ainsi qu'avec le Service européen pour l'action extérieure.





**EUROJUST**

European Union Agency for  
Criminal Justice Cooperation

Les équipes de liaison du Parquet européen et d'Eurojust se sont réunies deux fois au cours de la période de référence, convenant notamment du flux de travail des affaires du Parquet européen à traiter au sein d'Eurojust, avec 15 affaires en cours. Le Parquet européen a contribué aux activités de l'action opérationnelle MTIC sur les fraudes de l'EMPACT menée par Eurojust et participe au «groupe d'experts UE-États-Unis sur l'obtention de preuves électroniques via l'entraide judiciaire auprès des États-Unis», hébergé par Eurojust.



EUROPEAN ANTI-FRAUD OFFICE

Le Parquet européen a procédé à des échanges d'informations réguliers avec l'OLAF. Plus précisément, le Parquet européen a répondu à 133 demandes de concordance/non-concordance envoyées par l'OLAF afin d'éviter des enquêtes parallèles sur les mêmes faits. En outre, le Parquet européen a adressé 20 demandes de soutien en matière d'enquêtes à l'OLAF, et l'OLAF a mené 19 enquêtes complémentaires sur des dossiers du Parquet européen avec l'approbation de ce dernier.



Le Parquet européen a coopéré efficacement avec Europol sur diverses questions opérationnelles, sous l'égide du comité directeur Parquet européen-Europol. En particulier, Europol a apporté son soutien (échange d'informations, soutien analytique, expertise, etc.) dans 28 affaires à la demande du Parquet européen. Depuis mars, le Parquet européen fait également partie de l'application de réseau d'échange sécurisé d'informations (SIENA), qui assure un canal de communication sécurisé entre les deux organisations dans le cadre de leur coopération opérationnelle.

## INSTITUTIONS, ORGANES ET ORGANISMES DE L'UE STATISTIQUES RELATIVES AU SIGNALEMENT DES INFRACTIONS

Institutions, organes et organismes de l'UE	Rapports d'infraction	Compétence exercée	Compétence NON exercée	Pendant
Office européen de lutte antifraude (OLAF)	55	37	7	11
Commission européenne	16	12	1	3
Eurojust	9	5	0	4
Cour des comptes européenne (CCE)	8	5	1	2
Banque européenne d'investissement (BEI)	11	6	4	1
Banque centrale européenne (BCE)	3	3	0	0
Parlement européen	1	0	1	0
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>68</b>	<b>14</b>	<b>21</b>

## RELATIONS AVEC LES PAYS TIERS ET LES ÉTATS MEMBRES NON PARTICIPANTS

L'année 2022 a été marquée par la conclusion de plusieurs arrangements de travail avec les autorités de pays tiers. Le Parquet européen a notamment conclu des arrangements de travail avec le parquet général d'Ukraine, le parquet général de la République d'Albanie, le parquet général de la République de Moldavie, le parquet général du Monténégro, le parquet général de Géorgie et le parquet général de la République de Macédoine du Nord. Le dénominateur commun de ces arrangements de travail conclus avec les autorités compétentes des pays européens est la pleine reconnaissance du Parquet européen en tant qu'autorité compétente pour les conventions du Conseil de l'Europe sur la coopération en matière pénale, en particulier la convention de 1959 relative à l'entraide judiciaire en matière pénale et ses deux protocoles additionnels.

En outre, le Parquet européen a signé un protocole d'accord et un arrangement de travail sur la coopération avec le ministère de la justice et le ministère de la sécurité intérieure des États-Unis. En ce qui concerne les relations avec les États membres non participants, les négociations sur un arrangement de travail avec les autorités danoises ont été finalisées au niveau technique.

En ce qui concerne les relations avec la Pologne, l'arrangement de travail – finalisé au niveau technique – n'a pas été signé. Les modifications du code de procédure pénale polonais jugées nécessaires par les autorités polonaises ne sont entrées en vigueur que le 27 décembre 2022. Le Parquet européen a donc été reconnu par la Pologne en tant qu'autorité compétente pour les instruments pertinents de l'UE concernant la coopération judiciaire en matière pénale, y compris la directive concernant la décision d'enquête européenne (DEE). Néanmoins, étant donné que le manque systématique de coopération de la Pologne au cours de la période 2021-2022 a eu une incidence négative directe sur la capacité du Parquet européen à protéger le budget de l'UE au moyen d'enquêtes et de poursuites pénales, la cheffe du Parquet européen a signalé la situation à la Commission européenne, conformément au règlement sur la conditionnalité<sup>53</sup>.

Aucun arrangement de travail n'a pu être conclu non plus avec le ministère irlandais de la justice. Plusieurs demandes d'entraide judiciaire envoyées par les procureurs européens délégués n'ont pas été exécutées par les autorités irlandaises. En conséquence, la cheffe du Parquet européen a signalé la situation à la Commission européenne, conformément au règlement sur la conditionnalité<sup>54</sup>.

États membres non participants	Participation aux affaires du Parquet européen 2022
Danemark	3
Hongrie	40
Irlande	3
Pologne	31
Suède	9
Total	86

Pays tiers	Participation aux affaires du Parquet européen 2022			
	Lieu de l'activité criminelle	Lieu du préjudice financier	Lieu de l'activité criminelle et du préjudice financier	Nombre total de dossiers
Albanie	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Bosnie-Herzégovine	<b>2</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>2</b>
Chine	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>11</b>
Curaçao	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
République démocratique du Congo	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Égypte	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Hong Kong	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Indonésie	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Jordanie	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Liban	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Mauritanie	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Monaco	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Maroc	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Norvège	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
République de Corée	<b>2</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>2</b>
Russie	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Serbie	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Somalie	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Suisse	<b>4</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>4</b>
République arabe syrienne	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Taiwan	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Tunisie	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
Turquie	<b>4</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>4</b>
Ukraine	<b>1</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>
Émirats arabes unis	<b>3</b>	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>3</b>
Royaume-Uni	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
États-Unis	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>s.o.</b>	<b>5</b>
Zambie	<b>s.o.</b>	<b>s.o.</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>Total</b>				<b>61</b>

## PARTICIPATION À DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES (RÉSEAUX, COMITÉS ET STRUCTURES SIMILAIRES, ACTIVITÉS DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION)

<p>PLATEFORME PLURIDISCIPLINAIRE EUROPÉENNE CONTRE LES MENACES CRIMINELLES (EMPACT)</p>	<p>Le Parquet européen participe à la plateforme pluridisciplinaire européenne contre les menaces criminelles (EMPACT), et plus particulièrement aux plans d'action opérationnels pertinents pour le mandat du Parquet européen: réseaux criminels à haut risque, fraude intracommunautaire à l'opérateur défaillant, fraude aux droits d'accise, ainsi que finances criminelles, blanchiment d'argent et recouvrement d'avoirs.</p>
<p>COOPÉRATION AVEC LE RÉSEAU CAMDEN INTERAGENCES EN MATIÈRE DE RECOUVREMENT DES AVOIRS</p>	<p>Le Parquet européen a participé à l'assemblée générale annuelle du réseau interagences Camden en matière de recouvrement des avoirs (CARIN) en octobre. Les représentants du Parquet européen ont présenté la mission et le mandat de l'institution et ont participé à l'un des groupes de travail sur la lutte contre la corruption. En 2022, le Parquet européen a envoyé deux demandes d'informations concernant des pays tiers aux points de contact pertinents du réseau CARIN.</p>
<p>COLLABORATION AVEC LES PLATEFORMES DES CELLULES DE RENSEIGNEMENT FINANCIER DE L'UE (CRF) ET DES BUREAUX DE RECOUVREMENT DES AVOIRS DE L'UE (BRA)</p>	<p>En mars, le Parquet européen a été invité à participer à la plateforme des cellules de renseignement financier de l'UE, hébergée par la Commission européenne, afin de présenter ses travaux et de discuter des possibilités de coopération entre les FIUS et le Parquet européen.</p>
<p>PARTICIPATION AU GROUPE D'ACTION FINANCIÈRE</p>	<p>Le Parquet européen a poursuivi son dialogue avec le Groupe d'action financière (GAFI) dans le but de participer à l'avenir au GAFI en tant qu'observateur. Lors de la table ronde «FATF-INTERPOL Engagement (FIRE) – Igniting Global Asset Recovery», organisée en septembre à Singapour, les représentants du Parquet européen ont présenté le mandat et la mission du Parquet européen.</p>
<p>COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA CORRUPTION (GTC) DANS LES TRANSACTIONS PROFESSIONNELLES INTERNATIONALES DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)</p>	<p>Le Parquet européen a le statut d'observateur auprès du groupe de travail de l'OCDE sur la corruption (GTC) depuis juillet et a assisté à la réunion plénière en octobre. En outre, le Parquet européen a assisté aux réunions des agents des services répressifs en juin et en décembre à Paris, ainsi qu'à la 12<sup>e</sup> réunion du réseau anticorruption (ACN) – réseau des services répressifs (LEN) à Istanbul en octobre.</p>
<p>COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES EUROPÉENS DANS LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LE RÉSEAU DES POINTS DE CONTACT EUROPÉENS CONTRE LA CORRUPTION</p>	<p>Le Parquet européen a assisté à l'assemblée générale des partenaires européens contre la corruption (EPAC) et au réseau européen de points de contact contre la corruption (EACN) en novembre, au cours de laquelle son mandat et sa mission ont été présentés et où il a obtenu le statut officiel d'observateur.</p>
<p>COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL DE L'EUROPE</p>	<p>En 2022, le Parquet européen a continué de participer aux réunions plénières du Comité d'experts sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), ainsi qu'aux réunions du PC-OC Mod, en gardant à l'esprit que des points relatifs à la coopération entre le Parquet européen et les États parties aux instruments du Conseil de l'Europe étaient à l'ordre du jour. Lors de la 82<sup>e</sup> réunion plénière du PC-OC en novembre, au cours de laquelle le mandat et la mission du Parquet européen ont été présentés, ce dernier a obtenu le statut officiel d'observateur au sein du PC-OC. Le Parquet européen a entamé des discussions avec le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL), organe de surveillance permanent du Conseil de l'Europe, afin de recenser des domaines de coopération communs. Le Parquet européen a présenté son mandat et sa mission et a discuté du processus d'obtention du statut d'observateur.</p>

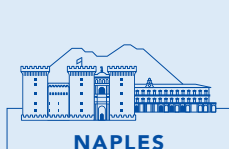
# NOTES



# NOTES

- 1 Les différences éventuelles entre les mesures générales d'assistance entrantes et sortantes dépendent de la manière dont elles sont comptabilisées au niveau national.
- 2 12 affaires ont été partiellement rejetées.
- 3 Deux affaires ont été partiellement renvoyées aux autorités nationales.
- 4 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 5 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées
- 6 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 7 Dans une affaire, il y a eu une décision partielle d'appliquer une procédure simplifiée en matière de poursuites
- 8 Une affaire a été partiellement rejetée
- 9 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 10 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 11 Une affaire a été partiellement rejetée.
- 12 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 13 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées
- 14 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 15 Une affaire a été partiellement rejetée
- 16 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 17 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 18 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 19 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 20 5 affaires ont été partiellement rejetées
- 21 Deux affaires ont été partiellement renvoyées aux autorités nationales
- 22 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 23 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 24 Une affaire a été partiellement rejetée
- 25 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 26 4 affaires ont été partiellement rejetées
- 27 Ce chiffre concerne uniquement les plaintes reçues et enregistrées.
- 28 Parquet européen, «First Eppo indictment in Czechia: national and EU budgets lost €5.5 million due to 17 fraudulent subsidy projects» (Première mise en accusation par le Parquet européen en Tchéquie: perte de 5,5 millions d'EUR de budgets nationaux et de l'UE en raison de 17 projets de subventions frauduleuses) (communiqué de presse, 29 juin 2022) <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/first-eppo-indictment-czechia-national-and-eu-budgets-lost-eu55-million-due-17-fraudulent>>.
- 29 Parquet européen, «Four convicted in Latvia for procurement fraud, €780 000 in EU funds fully recovered» (Quatre personnes condamnées en Lettonie pour fraude aux marchés publics, 780 000 EUR de fonds de l'UE intégralement recouverts) (communiqué de presse, 4 octobre 2022) <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/four-convicted-latvia-procurement-fraud-eu780-000-eu-funds-fully-recovered>>.
- 30 Parquet européen, «Two Slovak citizens imprisoned, confiscation orders of over €20.5 million – second and third convictions in Germany in cross-border VAT evasion case» (Deux citoyens slovaques emprisonnés, décisions de confiscation de plus de 20,5 millions d'EUR – deuxième et troisième condamnations en Allemagne dans une affaire de fraude à la TVA transfrontière) (communiqué de presse, 25 mai 2022) <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/six-arrests-and-seizures-worth-eu23-million-czechia-romania-slovakia>>.
- 31 Parquet européen, «Tobacco smuggling case leads to first Eppo indictment in Lithuania» (L'affaire de contrebande de tabac conduit à la première mise en accusation par le Parquet européen en Lituanie) (communiqué de presse, 28 janvier 2022), <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/tobacco-smuggling-case-leads-first-eppo-indictment-lithuania>>.

- 32 Parquet européen, «Three convictions in Croatia for illegal favouritism and attempt of abuse of function» (Trois condamnations en Croatie pour favoritisme illégal et tentative d'abus de fonction) (communiqué de presse, 26 septembre 2022) <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/three-convictions-croatia-illegal-favouritism-and-attempt-abuse-function>>; Parquet européen, «Ten Croatians indicted, including 2 mayors, for corruption and abuse of function» (Dix Croates inculpés, dont deux maires, pour corruption et abus de fonction) (communiqué de presse, 25 mai 2022) <<https://www.eppo.europa.eu/en/news/ten-croatians-indicted-including-2-mayors-corruption-and-abuse-function>>.
- 33 Les décisions du collège sont publiées sur le site web du Parquet européen.
- 34 Décision 042/2022 du collège portant création du conseil consultatif du Parquet européen sur le recouvrement des avoirs et le blanchiment de capitaux.
- 35 Ces arrangements de travail sont publiés sur le site web du Parquet européen.
- 36 Décision 026/2022 du collège modifiant et complétant le règlement intérieur du Parquet européen et les lignes directrices opérationnelles relatives aux enquêtes, à la politique d'évocation et au renvoi d'affaires.
- 37 Décision 027/2022 du collège modifiant la décision relative aux fonctions et procédures des chambres permanentes.
- 38 Décision 010/2022 du collège relative à la déclaration d'intérêts des membres du collège et des procureurs européens délégués.
- 39 Ces décisions de nomination sont publiées sur le site web du Parquet européen.
- 40 Décision 034/2022 du collège portant nomination du conseil de discipline pour les affaires concernant des membres du collège du Parquet européen.
- 41 Décision 050/2022 du collège sur l'application par analogie de la décision C(2022) 1788 final de la Commission du 24 mars 2022 relative au temps de travail et au travail hybride.
- 42 Décision 030/2022 du collège relative à l'émission de l'avis du collège concernant les comptes définitifs du Parquet européen pour 2021.
- 43 Décision 031/2022 du collège sur la délivrance de l'avis du collège concernant le rapport d'activité annuel consolidé 2021 du Parquet européen.
- 44 Décision 049/2022 du collège relative à l'adoption du budget du Parquet européen pour l'exercice 2023.
- 45 Décision 044/2022 du collège sur la charte de la structure d'audit interne (SAI).
- 46 Décision 051/2022 du collège sur le plan d'activité de la structure d'audit interne 2022-2024.
- 47 Les faits faisant l'objet de l'enquête ne constituent pas une infraction pénale relevant de la compétence du Parquet européen.
- 48 Les conditions particulières d'exercice de la compétence du Parquet européen ne sont plus remplies.
- 49 Lignes directrices générales permettant aux chambres permanentes de renvoyer une affaire aux autorités nationales compétentes pour des infractions qui ont causé ou qui sont susceptibles de causer aux intérêts financiers de l'Union un préjudice inférieur à 100 000 EUR.
- 50 L'EPPOBox est le canal permettant de transférer des informations opérationnelles en toute sécurité, qui a été développé par le Parquet européen et est fondé sur le protocole de transfert de fichiers sécurisé (SFTP). Le signalement a lieu sur un portail en ligne dédié ou par l'intermédiaire d'un client SFTP. En 2022, 538 personnes ont utilisé l'EPPOBox.
- 51 Les signalements des parties privées qui ne relèvent manifestement pas de la compétence du Parquet européen sont enregistrés dans l'application PP Dossier, tandis que les rapports de parties privées susceptibles de déclencher une enquête du Parquet européen sont enregistrés dans le système de gestion des dossiers CMS.
- 52 Conformément au principe de transparence et au droit d'accès aux documents des personnes physiques, les citoyens de l'Union européenne et toute personne physique ou morale établie ou ayant son siège dans un État membre a, sous réserve de certains principes, conditions et limites, un droit d'accès aux documents produits ou détenus par le Parquet européen. L'accès ne peut être refusé que dans des circonstances exceptionnelles particulières. Le règlement (CE) n° 1049/2001 établit les règles générales en matière d'accès aux documents. Les modalités d'application en matière d'accès aux documents du Parquet européen ont été adoptées par le collège le 21 octobre 2020 (décision 008/2020 du collège). Conformément à l'article 109, paragraphe 1, du règlement fondateur, ce droit d'accès aux documents ne s'applique pas aux documents figurant dans les dossiers du Parquet européen.
- 53 Règlement (UE) 2020/2092 du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (JO L 4331 du 22.12.2020).
- 54 Règlement (UE) 2020/2092 du 16 décembre 2020 relatif à un régime général de conditionnalité pour la protection du budget de l'Union (JO L 4331 du 22.12.2020).







Office des publications  
de l'Union européenne